50e ANNÉE. — N° 17.665
DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	4 mois	6 mois	1 an
Gironde et Départ.	13f	24f	45f
France et Colonies	14f	26f	48f
Etranger	18f	35f	65f

La Petite Gironde

1re ÉDITION

15 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 15 c.

LUNDI 15 NOVEMBRE 1920
SAINTE-EUGÉNIE
SOLEIL : lever 7h01 ; coucher 4h32
LUNE : P. Q. le 18 ; P. L. le 26

POUR LES VEUVES DE GUERRE et les Pupilles de la Nation

J'ai appris, il y a quelques jours, par des veuves de guerre qui s'en sont plaintes à moi, que l'allocation de 24 francs par trimestre accordée jusqu'ici à chaque pupille de la nation, avait été brusquement supprimée.

Avant de prendre cette mesure, dont les raisons que je vais exposer m'ont été données par le secrétaire général de l'office départemental des pupilles de la nation de la Gironde, on eût dû, par une très large publicité, annoncer d'abord qu'elle serait prise, et ensuite la date à laquelle l'allocation cesserait d'être perçue.

Faute d'en avoir été avisées, beaucoup de veuves de guerre se sont présentées aux guichets habituels, et leur déception a été amère en apprenant qu'elles « ne toucheraient plus rien »; car c'est, presque partout, ce qu'on s'est contenté de leur dire, au lieu de leur expliquer le nouveau mode de répartition des fonds destinés aux pupilles de la nation.

On devine facilement par quelles réflexions fut accueillie la nouvelle, et j'avoue, qu'en ignorant la cause, je fus moi-même très ému de cette suppression d'allocation venant atteindre des mères de famille déjà si peu favorisées.

Informations prises, l'office des pupilles de la nation n'a supprimé l'allocation de 8 francs par mois à tous les pupilles que pour employer les fonds d'une façon plus logique et plus efficace en accordant, non plus 8 francs par mois, mais des subventions beaucoup plus élevées à ceux-là seuls qui en auront réellement besoin.

Encore fallait-il le savoir; la plupart des intéressées l'ignorent, et c'est pourquoi j'en parle aujourd'hui.

On a pensé, et je crois, avec raison, que 8 francs par mois représentent une aide insuffisante pour une mère qui a besoin d'être secourue, et qu'ils constituent un gaspillage inutile quand ils tombent dans une famille où la gêne ne se fait pas sentir.

C'est pourquoi il a été décidé que les pupilles pourraient désormais bénéficier, après justification de leurs besoins, de subventions d'entretien, de subventions de maladie, d'apprentissage et de frais d'études.

Les subventions d'entretien sont généralement attribuées aux pupilles de zéro à treize ans si, pour une cause quelconque, la mère est empêchée dans son travail.

Le travail de la mère peut se trouver entravé par la présence d'un enfant en bas âge, par la charge de vieux parents infirmes; la mère, elle-même, peut être malade, c'est alors qu'intervient la subvention d'entretien ou de maladie, qui sera de 0 fr. 50 à 1 franc par jour et par enfant, de 2 francs si l'enfant est au sein ou au biberon.

La subvention pour maladie peut être, si l'enfant a besoin d'un traitement prolongé, de 2 francs à 5 ou 6 francs par jour.

En cas d'une grosse dépense, causée par exemple par une opération urgente, une aide extraordinaire peut être demandée et atteindre 100 francs ou 200 francs et même plus quelquefois.

Lorsque le pupille a atteint sa treizième année, il peut bénéficier d'une subvention dite d'apprentissage.

Par l'allocation de cette subvention, l'office a voulu remédier, dans la mesure du possible, à la crise d'apprentissage dont souffre notre pays.

Le pupille peut être placé, par contrat régulier, en apprentissage chez un patron et recevoir une allocation de 90 francs par mois; s'il travaille chez un ascendant, il reçoit une subvention un peu moins élevée, car on a considéré que l'enfant d'une modiste ou d'une couturière, par exemple, en apprentissage chez sa mère, l'aide un peu dans l'exercice de son métier.

Des subventions de même nature peuvent être accordées aux pupilles qui suivent les cours d'un établissement professionnel, commercial, industriel ou agricole.

Enfin, les pupilles ayant dépassé l'âge de la scolarité primaire, peuvent être l'objet d'une subvention d'études pour pouvoir, s'ils ont subi avec succès l'examen des bourses, faire, soit des études primaires supérieures, soit des études secondaires et supérieures.

Ce nouveau mode de répartition des fonds destinés aux pupilles de la nation paraît, en principe, beaucoup plus logique que l'allocation unique de 8 francs par pupille et par mois, mais il n'aura d'efficacité que si l'office départemental et les sections cantonales évitent avec soin toutes les chinoiseries par lesquelles les administrations des œuvres, même les mieux intentionnées, lassent parfois la patience des malheureux qui ont besoin de leur secours.

Il est indispensable, d'abord, que des membres des sections communales s'efforcent, dans les communes, de faire connaître aux intéressés, par le canal des associations de victimes de la guerre, par exemple, le jeu des nouvelles subventions.

Il importera, ensuite, de réduire au strict nécessaire les formalités à remplir par les parents des orphelins pour faire valoir leurs droits et, surtout, d'en accélérer autant que possible la marche en ne laissant pas traîner les enquêtes.

A ce propos, je pense qu'il est absolument nécessaire de faire entrer 50 pour 100 de veuves de guerre et de mutilés dans la composition des sections cantonales et communales des pupilles de la nation.

Loin de moi la pensée de critiquer les membres de l'office des pupilles de la nation, dont je connais au contraire le dévouement et les intentions généreuses, mais, en matière de secours, ou plutôt, car ce mot me choque, en matière d'aide fraternel, je ne conçois que les réalisations rapides, car je sais, pour en être souvent le confident, la détresse de ceux qui attendent.

Pour ce qui est des subventions d'apprentissage et d'études, qu'on se montre aussi large que possible, qu'on ne lésine pas, car jamais argent ne sera mieux employé que celui qui servira à faire de bons ouvriers et des hommes instruits des fils de ceux qui se sont sacrifiés pour nous.

J'ai cru devoir interrompre mes articles sur la loi militaire (dont on met bien du temps à nous soumettre le projet définitif) pour entretenir les veuves et les mutilés d'une question d'un haut intérêt pour eux; tout en nous préoccupant de l'organisation militaire qui devra nous mettre à l'abri de la guerre dans l'avenir, il ne faut pas oublier les victimes de la catastrophe dont nous travaillons à éviter le retour.

Colonel PICOT,
député de la Gironde,
vice-président de la commission de l'armée.

P. S. — Je connais beaucoup de gens ou de familles, victimes directes ou indirectes de la guerre, que je signalerai avec plaisir aux personnes de cœur qui pensent que l'hiver est la saison où il convient le mieux de venir en aide à ceux qui souffrent.

L'ARMÉE WRANGEL EN RETRAITE

Les bolcheviks ont pénétré dans la presqu'île de Crimée

Paris, 13 novembre. — Les dernières nouvelles reçues de Constantinople montrent l'armée du général Wrangel dans une situation extrêmement critique. Les bolcheviks, attaquant avec des renforts considérables, ont emporté l'isthme de Perekop et pénétré dans la presqu'île de Crimée. Il semble que la résistance de l'armée Wrangel dans ce quadrilatère qui n'a guère plus de 250 kilomètres carrés et où elle est acculée à la mer sur les quatre faces soit presque impossible.

Dans les milieux militaires, on manifeste quelque surprise de la rapidité avec laquelle s'est effectuée la retraite des troupes de Wrangel. Elles étaient, en effet, il y a une quinzaine de jours, au Dnieper, à une centaine de kilomètres environ au nord de Perekop. Ce passage lui-même, large à peine de dix kilomètres, était considéré comme très difficile à forcer. Enfin, le général Wrangel disposait de plus de vingt-cinq divisions bien équipées, bien entraînées et qui avaient fait leurs preuves au feu. Subitement, semble-t-il, cette puissante armature a cédé, soit que les soldats ou leurs chefs aient été gagnés par la démoralisation, soit qu'ils aient obéi plutôt à ce principe essentiel de la doctrine militaire russe suivant laquelle le terrain perdu ne compte pas.

Sebastopol est maintenant sérieusement en danger. La question de l'évacuation, au moins partielle, de la population s'est posée brutalement, et l'urgence de la mesure à prendre sous la menace ennemie n'est pas pour simplifier le problème. Le gouvernement français, continuant loyalement dans l'épreuve le concours qu'il apporta précédemment au général Wrangel, a envoyé sur place le croiseur cuirassé « Waldeck-Rousseau », qui a pour mission de prendre notamment à son bord la mission française dirigée par M. de Martel, les membres du gouvernement Wrangel et le général lui-même.

Ce succès local des forces soviétiques en Crimée était presque inévitable au lendemain de la signature de la conclusion de la paix entre le gouvernement polonais et les dirigeants de Moscou, tous leurs effectifs libérés à l'est ayant pu être ainsi ramenés au sud contre Wrangel.

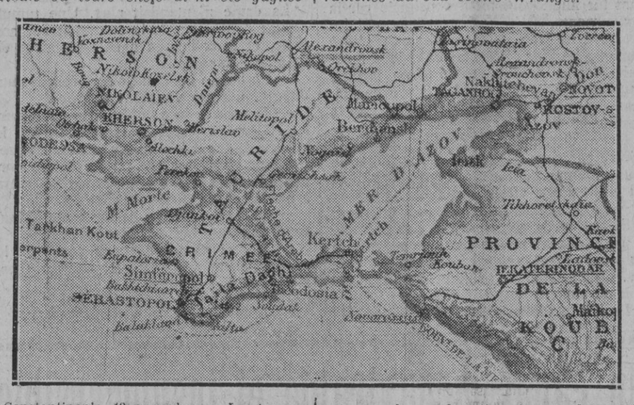

Constantinople, 13 novembre. — Les troupes bolchevistes ont rompu le front de l'armée du général Wrangel dans la journée du 11. Dans les milieux russes, on attribue cet insuccès à une violente poussée de l'ennemi sur Perekop, menée avec des renforts considérables. La rupture du front russe a rendu la situation des armées du général Wrangel extrêmement grave. Le problème de l'évacuation de la Crimée s'est posée en quelques heures, rendant ainsi la solution très difficile. Le croiseur cuirassé français « Waldeck-Rousseau » doit coopérer à l'évacuation de la population civile.

Sebastopol, 13 novembre. — La « Provence » est, avec d'autres navires français, en rade de Sebastopol. Elle coopère avec le « Waldeck-Rousseau » à l'embarquement de la population civile. Toutes dispositions ont été prises pour l'embarquement des missions militaires et de la colonie française. Quant aux membres du gouvernement Wrangel, des dispositions sont prises pour les mettre éventuellement à l'abri des représailles des bolcheviks.

Sébastopol près de tomber

Londres, 14 novembre. — La cavalerie bolcheviste est à 20 kilomètres de Sébastopol, et on s'attend à ce que la ville soit occupée aujourd'hui par les troupes rouges. On signale également des milliers de cavaliers de l'armée rouge devant Simferopol, à 20 kilomètres au nord-est de Sébastopol.

Le général Wrangel demande l'appui du général anglais Townshend

Londres, 13 novembre. — Le général Townshend a reçu une lettre du général Wrangel lui demandant de prendre le commandement de son armée en Crimée et de combattre les bolcheviks. Le général Townshend, qui est candidat à l'élection législative partielle de la circonscription anglaise de Wrikin, déclare qu'il laissera aux électeurs le soin de décider s'il doit les représenter aux Communes ou bien aller combattre pour le général Wrangel.

Le grand-duc Michel succéderait à Wrangel

Londres, 13 novembre. — D'après un radiotélégramme de Moscou, le bruit court en Crimée que la proclamation du grand-duc Michel-Alexandrovitch est imminente, et que le général Wrangel lui transmettrait tous ses pouvoirs. D'après ce message, le grand-duc Michel se trouverait incognito à Constantinople.

Les radios bolchevistes chantent victoire

Londres, 13 novembre. — Un radiotélégramme de Moscou annonce qu'un corps de cavalerie bolcheviste est prêt à avancer dans la péninsule sur un large front. L'ennemi continue à se retirer en désordre, détruisant tout sur son passage, pillant tout. Le radiotélégramme ajoute : « La destinée de Denikine, Koltchak et Youdenitch se reproduira avec Wrangel, le général reconnu par la France comme maître de la Russie. »

L'aide anglaise

Constantinople, 13 novembre. — A Constantinople, les autorités anglaises ont réquisitionné tous les navires pour effectuer le transport des réfugiés.

La guerre contre les bolcheviks reprendra

Berlin, 14 novembre. — Tous ceux qui sont en contact étroit avec la situation militaire russe signalent que de nouvelles armées se forment le long des frontières russes, et que l'on se propose d'unir toutes ces forces pour une offensive générale contre les Soviets, cet hiver ou au printemps prochain. Cette offensive se déclenchera quel que soit le sort de l'armée de Wrangel. Kerensky a des troupes en Pologne, en Russie blanche et en Ukraine; Vairinkoff, qui fut le ministre de la guerre de Kerensky commande une armée blanche de 380.000 hommes; les Ukraniens disposent de 100.000 hommes en armes. Des généraux polonais se rangent également autour de Kerensky. On ne croit pas, en effet, à ce que la paix russo-polonaise dure plus longtemps que l'hiver. Les rouges d'ailleurs n'attendent que l'occasion de déchirer le traité. Il faut s'attendre, le printemps prochain, à voir la guerre se rallumer de la Lithuanie à la mer Noire.

A LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

La première assemblée générale se tiendra lundi à Genève

Paris, 14 novembre. — MM. Léon Bourgeois, René Viviani et Gabriel Hanotaux, sont partis de Paris, hier soir, se rendant à Genève, où ils vont représenter la France à la Société des nations. Trois délégués techniques leur sont adjoints : MM. Jean Hennessy, député de la Charente; Fromageot, jurisconsulte du ministère des affaires étrangères, et Louis Aubert, agrégé de l'Université.

L'assemblée de la Ligue des nations, qui s'ouvre demain 15 novembre, constitue un événement considérable dans l'histoire de la Ligue.

En effet, jusqu'ici c'est le conseil de la Ligue qui a tenu ses séances, délibéré, résolu les questions. Le conseil, composé de huit membres pris parmi les nations alliées, à l'exception du représentant de l'Espagne, n'a pas l'importance qu'est appelée à avoir la prochaine assemblée, où quarante et une nations vont être représentées. Pour des motifs différents, les Etats-Unis — où M. Harding a dit et hier encore répété que la Ligue était morte, — l'Allemagne, la Russie, l'Autriche, la Hongrie, la Bulgarie n'y participeront pas. Mais il sera intéressant de savoir si les requêtes de l'Autriche et de la Bulgarie à ce sujet seront agréées. Quant à l'Allemagne, il est possible que le moment soit encore prématuré de son entrée dans l'assemblée de la Ligue. On sait que la France ne paraît point disposée — et pour d'excellents motifs — à l'y accueillir.

On connaît la composition des principales délégations. On verra siéger dans l'assemblée de Genève trois anciens premiers ministres : MM. Viviani, Balfour et Branting. M. Venizelos doit y assister, si toutefois l'état des affaires de la Grèce le lui permet. L'Afrique du Sud envoie lord Robert Cecil, et le Canada une délégation composée de MM. Foster Doherty et Neroton Roroell. Les Indes envoient le prince hindou Ranjitsinghi. L'Espagne envoie le marquis de Lema, ministre des affaires étrangères; l'Italie est représente par M. Tittoni; la Norvège par le docteur Nanson; le Japon par le baron Hayaski, le vicomte Ishii et le baron Mégata.

Le premier soin de l'assemblée qui doit se réunir à Genève lundi sera d'élire un président et un vice-président. Il est probable que M. Léon Bourgeois, représentant de la France au conseil de la Ligue, et qui est en même temps président, sera choisi pour présider les délibérations de Genève. On étudiera ensuite les règles de procédure et l'on fixera le programme des questions à examiner; mais l'assemblée de la Ligue des nations aura surtout à s'occuper de l'admission des Etats qui ne sont pas désignés dans l'annexe au covenant. La question financière de la Ligue sera également considérée, et on étudiera aussi l'établissement d'une cour permanente de justice internationale, questions déjà étudiées par le conseil. La question du boycotage économique sera l'objet de plusieurs délibérations que l'on s'attend à voir assez épineuses.

Il est probable que l'assemblée, qui durera environ un mois, cessera ses séances à la Noël avant d'avoir épuisé tous les points de son programme.

LA DELEGATION FRANÇAISE EST ARRIVEE

Genève, 14 novembre. — La délégation française est arrivée ce matin à Genève, précédant de 24 heures l'assemblée plénière de la Société des Nations. La délégation comprend en tout 25 personnes, ce qui est peu, si l'on considère que les Japonais sont au nombre de 70 et que la délégation britannique compte 130 membres.

GENEVE PAVOISE

Genève, 14 novembre. — Genève s'est préparé pour recevoir avec éclat les délégués venant de toutes les parties du monde. Le pavoisement, qui, détail à noter, avait commencé le jour anniversaire de l'armistice, est devenu général. Jamais on ne vit plus grande diversité de drapeaux. Aux travaux de la Conférence, 41 puissances sont représentées par 120 délégués; plus de 200 journalistes sont venus en deux contingents.

Contre l'adhésion à l'Internationale de Moscou

Dunkerque, 13 novembre. — La section de Dunkerque de la Fédération socialiste du Nord, tout en admettant pour les socialistes français l'impossibilité d'un retour à la seconde Internationale, s'est nettement prononcée contre toute adhésion à l'Internationale de Moscou.

L'Appel de la France

Encore une fois, la France nous appelle. Pour obéir à cet appel, notre cœur a ses raisons que notre raison connaît. Si on nous les demande, nous répondrons en montrant derrière nous la route qui fuit vers l'horizon.

A l'horizon, combien lointain déjà, c'était la France heureuse, économe, laborieuse, riche, pays des harmonieux contrastes et de la vie facile. Sous le plus doux des ciels, la terre la plus généreuse, mise en valeur par l'effort agricole et industriel, assurait le bien-être de la population la plus pacifique. Sans doute, il y avait parfois des disputes entre les Français : survivances des crises politiques qui s'estompaient dans les brumes du passé, destinées elles-mêmes à se perdre dans le rayonnement de l'avenir. Peuple trop heureux, qui ne cachait pas ses défauts et que ses envieux traitaient de frivole. Paris, c'était, nous disait-on, la « Babylone moderne ».

AFFICHE DE LA BANQUE PRIVEE
Photo Panajou.

Soudain, la guerre. Non pas la guerre « fraîche et joyeuse » promise par l'empereur sanglant, mais la guerre cruelle, atroce, mélange de raffinement et de barbarie; la guerre suscitée par les sentiments les plus bas, poursuivie par les moyens les plus odieux. La France surprise vacille sous le choc; mais aussitôt elle se redresse, et tout de suite on comprend que dans cette lutte farouche la victoire sera au plus solide, au plus tenace, au plus réfléchi. Et voilà que, contrairement aux prévisions, le plus réfléchi, le plus tenace, le plus solide, c'est le peuple « frivole » Dans l'opinion du monde, bientôt retournée, Verdun détrône Babylone

La victoire restait à la France, mais à quel prix! Elle avait envoyé au combat tous ses hommes valides; combien n'en revinrent pas! et combien en revinrent meurtris, usés, anéantis pour toujours! Sur ses plus riches contrées, sur les plus florissantes de ses industries, la fureur des ennemis a voulu venger leur défaite; les ruines se sont amoncelées comme aucun pays, aucun temps n'en a jamais vu de pareilles. D'autres nations auraient succombé à cette victoire; la France, non. Et ceux qui guettaient sa chute purent voir comment elle se relevait. L'agriculteur retourna à sa terre, l'industriel à son usine, le commerçant à son négoce. Dans les régions dévastées, sans attendre que les murs fussent rebâtis, les champs se couvrirent de moissons, les hautes cheminées se remirent à fumer, les échanges se renouèrent. Avec l'aide de la France restée indemne, la vie reprit dans la France blessée.

En vain de criminelles tentatives s'attaquèrent au moral de la nation; en vain de sinistres rêveurs à la solde de l'ennemi essayèrent de jeter le trouble dans les esprits : le terrain n'était-il pas historiquement favorable aux révolutions? Mais l'histoire ne se renouvelle pas toujours, et cette fois le bon sens triompha. Seconde victoire, aussi grande et aussi féconde que l'autre. Servi par les hommes qu'il méritait, notre pays acquit bientôt une place prépondérante dans le monde.

A la France victorieuse des autres et d'elle-même, que manque-t-il donc aujourd'hui? Il lui manque de n'avoir pas assez calculé. Devant la menace du danger, elle a couru au plus pressé. Il est des heures où la prudence est impossible, coupable même. Elle s'était jetée à fonds perdu dans l'œuvre de réparation. Ses soldats ne mesuraient pas le sang qui coulait de leurs veines; elle n'a pas compté les billets émis ni les engagements pris. Et c'est de cela qu'elle souffre : plaie d'argent, plaie légère.

Déjà les bons symptômes apparaissent. La vie économique reprend peu à peu son cours; la rentrée des impôts est de plus en plus satisfaisante; la balance du commerce extérieur s'améliore de mois en mois. Si la situation financière est encore difficile, si le crédit de la France n'a pas retrouvé son élasticité d'antan, un léger effort améliorera l'un et l'autre. C'est cet effort qu'il faut faire aujourd'hui en souscrivant à l'Emprunt. S'il réussit, ce n'est pas à 6 % que l'on pourra chiffrer son rapport : c'est à tout le bénéfice d'une politique qui fait la grandeur du pays et qui assurera son avenir. Aucune hésitation n'est permise, si l'on considère l'importance de la tâche accomplie et les espoirs qu'elle autorise.

De toutes les classes de citoyens, aucune, sans doute, ne le comprendra mieux que celle des agriculteurs. En est-il une qui ait montré plus d'endurance dans la guerre, plus de sagesse dans la vie civique, plus de résolution dans le travail? La France doit son salut aux vertus de ses classes rurales; encore une fois sa fortune est entre leurs mains. Ce n'est pas un sacrifice qu'elle leur demande : c'est le moyen de mieux servir leurs intérêts. En répondant à son appel, elles seront fidèles à elles-mêmes et fidèles aux grandes leçons qu'elles ont reçues de leurs morts.

Marquis de VOGUÉ,
Président de la Société des agriculteurs de France.

Un appel de Foch en faveur de l'Emprunt

Paris, 14 novembre. — Le maréchal Foch lance l'appel suivant en faveur de l'Emprunt :

Tous les Français viennent de saluer avec émotion le glorieux cortège de nos drapeaux sortis déchiquetés de la terrible tempête. Tous se sont inclinés avec piété devant le corps du soldat qui repose sous l'Arc-de-Triomphe. Dans un même élan de reconnaissance ils ont pensé aux quinze cent mille combattants tombés comme lui pour le salut de la patrie. C'est à ce prix seulement que nous avons eu la victoire. Elle ouvre un avenir plein de promesses à notre race grandie par le sacrifice, à notre jeunesse trempée par l'épreuve; encore faut-il l'utiliser, et en même temps que nous relevons nos ruines, rétablir notre crédit, assainir nos finances, restaurer nos relations économiques avec l'étranger. Sans parler de ses enfants, le pays a largement donné son argent pour fournir à la guerre armes et munitions. Il doit assurer aujourd'hui le moyen de consolider la paix et d'utiliser la victoire. C'est de l'argent qu'il faut encore pour cela. Le devoir de chacun est de verser à l'Emprunt tout ce dont il dispose.

Foch

La petite classe

A l'heure où les uns célèbrent l'union sacrée et lui demandent d'achever dans la paix l'œuvre de guerre; où les autres attendent de la Société des Nations l'ouverture d'une ère de paix universelle et de bonheur pour tous, on nous donne des détails touchants dans les journaux socialistes sur la petite classe du dimanche à Glasgow.

Les pauvres gosses aimeraient peut-être à jouir comme leurs papas du repos hebdomadaire. Mais ces douceurs sont réservées aux grands, avec le cabaret et le cinéma. Les petits ne sont pas admis à bénéficier des vacances dominicales. Ils ont classe le dimanche — classe de révolution.

Sans doute, la leçon commence par un chœur. Mais c'est un cantique de propagande dont les paroles et la musique n'ont rien de folâtre. On lit ensuite aux enfants une page où la société passe un mauvais quart d'heure (et eux aussi). Puis un petit chœur termine cette séance réjouissante, après récitation des commandements. Le texte en est trop suggestif pour que nous en privions nos lecteurs. Nous choisissons les plus savoureux :

« Tu ne seras pas patriote, car le patriote est un rampant international. Ton devoir envers toi-même et ta classe est d'être citoyen du monde. »

« Tu prêcheras la révolution, car révolution veut dire suppression de l'état politique actuel et fin du capitalisme et création d'une république industrielle. »

« Tu exigeras, au nom de la classe, la capitulation entière de la classe capitaliste, tous les moyens de production, la distribution et l'échange de tout, et de cette façon tu aboliras la domination des castes. »

Voilà une préparation excellente, n'est-ce pas? à la réconciliation des citoyens et à l'établissement de la paix générale sur la terre pour les hommes de bonne volonté. On nous dit qu'il n'y a plus de classes. La petite classe veille. Les enfants de Glasgow sont bien placés dans ce district minier et fortement entraînés pour lutter contre la société avec la foi du charbonnier.

On les voit jetant des regards navrés, pendant l'école du dimanche, sur la rue où il ferait si bon jouer au cheval-ondu, à la « discouverte » ou aux barres. Mais ils sont déjà embrigadés dans les bataillons scolaires de la révolution. Il faut faire l'exercice de la guerre civile. Et pourtant, comme le guillotiné par persuasion, ils préféreraient être ailleurs. « Voulez-vous jouer à Lenine ou à Trotsky? » demande le professeur. Et les gosses de répondre tout d'une voix : « Nous voulons jouer aux billes! »

P. B.

LA LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

M. Thoumyre préconise la collaboration confiante et complète entre le producteur et le consommateur :: :: et repousse la taxe à la production :: ::

Paris, 13 novembre. — Le conseil supérieur des consommateurs a tenu ce matin, au ministère de l'agriculture, sa première réunion sous la présidence de M. Thoumyre, sous-secrétaire d'Etat du ravitaillement. A l'issue de cette conférence, la note suivante a été communiquée à la presse :

« Le sous-secrétariat d'Etat du ravitaillement, présidant à l'installation du Conseil supérieur des consommateurs, a exposé la mission de ce Conseil, mission qui ne peut être menée à bien qu'avec la collaboration complète et confiante du producteur. M. Thoumyre a indiqué quelles sont les conditions qui peuvent être soumises dès maintenant aux délibérations du Conseil : réglementation des marchés, développement de la consommation du frigo, du poisson, du riz, etc. Une des questions qui préoccupe le plus l'opinion est celle du lait. Après une très intéressante discussion, le Conseil a adopté des vœux qui feront l'objet d'instructions adressées aux préfets, notamment en ce qui concerne les mesures à prendre pour réserver le lait aux enfants, malades, vieillards et familles nombreuses de préférence aux autres consommateurs. Le Conseil a émis l'avis qu'il n'y avait pas lieu de revenir sur l'autorisation de consommer du lait dans les hôtels, cafés, restaurants, la consommation dans ces établissements étant très restreinte par rapport à la production générale. D'autre part, le Conseil a écarté le principe de la taxe à la production. L'étude de ces questions sera poursuivie dans la prochaine réunion du Conseil supérieur des consommateurs, qui aura lieu mercredi prochain. »

A l'issue de la réunion du conseil supérieur des consommateurs, M. Thoumyre, sous-secrétaire d'Etat au ravitaillement, a commenté en ces termes le communiqué donné après la séance :

« La mission du conseil supérieur des consommateurs est apparue dès cette première réunion comme la suivante : d'une part, donner aux conseils des consommateurs récemment institués par décret dans chaque département des directives en vue de leur organisation et surtout de leur action; d'autre part, centraliser les vœux qu'ils auront exprimés, étudier leurs propositions en vue d'arriver à une coordination d'ensemble pour la lutte contre la vie chère. Jusqu'à présent, les efforts des consommateurs se sont trouvés dispersés et de ce fait sont demeurés inopérants; nous voulons les faire entrer dans la voie des réalisations pratiques; c'est à la première partie de ce programme que nous nous sommes surtout attachés ce matin, puisque nous n'aurons que dans quelque temps des informations relatives aux conseils départementaux de consommateurs actuellement en formation.

» J'ai insisté à dessein devant le conseil supérieur sur la nécessité d'une collaboration confiante et complète entre le producteur et le consommateur. Des craintes, en effet, se sont élevées dans les milieux producteurs au moment de la création des conseils de consommateurs. On a cru de bonne foi qu'ils allaient partir en guerre contre les agriculteurs ou les éleveurs en même temps que contre la vie chère. Telle n'est pas l'intention qui a présidé à cette institution. En réalité, le véritable ennemi du consommateur n'est pas le producteur, mais bien l'intermédiaire qui, sans rien ajouter à la production et du seul fait de son intervention, hausse d'une manière factice la valeur du produit à la consommation en prélevant sous la forme de commission un bénéfice trop souvent exagéré sur le prix primitif des denrées. Il s'agit donc de rapprocher producteurs et consommateurs au lieu de les dresser les uns en face des autres, et c'est pourquoi l'une des principales décisions que nous avons prises ce matin, c'est d'adopter le principe de ne taxer aucune denrée à la production. L'expérience des années de guerre nous a montré que ce système ne donnait pas de résultats satisfaisants. Il n'aboutit en fait qu'à une raréfaction plus grande des produits, le producteur mettant généralement dans ce cas en pratique la doctrine du malthusianisme économique. D'un autre côté, les consommateurs ont besoin d'être éclairés. Il convient de leur signaler certains abus dans la consommation dont beaucoup d'entre eux sont les premières victimes. C'est ainsi que dans cette importante question de lait que nous avons longuement agitée aujourd'hui, il faut faire remarquer que dans les milieux aisés principalement, l'usage excessif des entremets, crèmes, glaces, etc., risque de priver de leur aliment indispensable les enfants, les vieillards, les malades et infirmes. Par contre, nous nous sommes rendu compte que la consommation de cette boisson dans les établissements publics était si peu élevée par rapport à la consommation générale qu'il nous a paru totalement inopportun de la proscrire.

» Je n'entre pas dans le détail des vœux formulés ce matin sur cette question; ils seront sous peu rendus publics par une circulaire que j'adresserai aux préfets. Il reste de ce premier contact une impression très satisfaisante; nous espérons au conseil des consommateurs trouver des solutions aux problèmes que pose la vie chère, et nous travaillerons avec entrain puisque la prochaine séance aura lieu mercredi.

Les troubles d'Irlande

Une bataille rangée

Dublin, 13 novembre. — L'embuscade dans laquelle sont tombés hier après-midi dans le comté de Kerry, près de Tralee, des policiers escortant un groupe de journalistes, a été un combat des plus acharnés.

Quand les assaillants, qui avaient pris position sur le sommet d'une colline, ont ouvert le feu, les agents escortant les journalistes ont fait halte, sont descendus d'automobile, puis, se déployant en tirailleurs, se sont avancés vers le sommet de la colline en répondant au feu de leurs adversaires. Les sinn-féiner lâchèrent pied. Deux d'entre eux auraient été tués et six ont été arrêtés. On croit qu'ils ont eu aussi des blessés, mais ceux-ci furent emportés par leurs camarades.

Au moment où les policiers emmenaient leurs six prisonniers, les sinn-féiners ont fait une contre-attaque, et avançant à leur tour, ont contraint les policiers à regagner leur auto. Le combat a duré une demi-heure. Les journalistes et leur escorte sont revenus à Caslesand sans éprouver de pertes. Les péripéties du combat pourront être suivies sur l'écran, car un opérateur cinématographique suisse se trouvant parmi les journalistes a pris la scène tout entière.

Les troubles de Budapest

Energique répression

Budapest, 13 novembre. — Le gouvernement a fini par se décider à mettre un terme aux troubles et méfaits qui avaient lieu depuis un an à Budapest. Dans la nuit de mercredi à jeudi, l'hôtel Britannia, un des principaux centres des officiers et anciens officiers qui organisaient la terreur blanche, puis une des maisons occupées par la fameuse association des « Magyars qui se réveillent » ont été cernés et évacués à l'hôtel Britannia, 32 officiers et civils se sont laissé arrêter sans résistance, puis un dépôt important d'armes a été saisi chez les « Magyars qui se réveillent ». On ne put pénétrer qu'après une véritable bataille. Il y a eu quatre morts et sept blessés.

Le président du conseil, le ministre de la défense nationale et le ministre de l'intérieur ont assisté à l'hôtel Britannia aux arrestations. Le ministre de la défense nationale a déclaré aujourd'hui : « L'ordre n'est pas encore définitivement rétabli à Budapest; la ville est remplie de vagabonds, mais je la ferai nettoyer. On tirera sur la canaille. J'ai donné des ordres sévères à cet effet. »

Pour les régions libérées

Une maison transportable pouvant être remorquée par une auto.
Photos Meurisse

UNE AUDACIEUSE ESCROQUERIE

Un faux lieutenant vole 786.000 fr. au ministère des finances

On l'arrête avec quatre de ses complices

Paris, 14 novembre. — Une audacieuse escroquerie, rappelant celle du faux capitaine de Kœpenick, qui a défrayé si longtemps la presse allemande avant la guerre, vient d'être découverte chez nous.

Le 13 octobre dernier, un individu vêtu en lieutenant d'infanterie se présentait au ministère des finances, et, sur la présentation de fausses pièces de comptabilité, encaissait 786,000 francs destinés à un corps d'occupation de l'armée du Rhin. Il était porteur d'un bon de paiement libellé en bonne et due forme, portant tous les cachets requis. Peu après, la trésorerie aux armées s'apercevait que les cachets étaient faux. M. Ducrocq, directeur à la police judiciaire, fut immédiatement prévenu et ouvrit une enquête. Les inspecteurs acquirent bientôt la certitude que plusieurs complices du faussaire, sinon le faussaire lui-même, habitaient le douzième arrondissement. Ils avisèrent le commissaire du quartier des Quinze-Vingts, qui se mit de son côté en campagne de concert avec des inspecteurs du troisième district. Le magistrat se présentait récemment au 7, Passage Brunoy, au domicile d'un argenteur, Georges Yvrande, âgé de vingt-trois ans, sur lequel étaient portés ses soupçons. Il y trouva un autre individu qui se préparait à revêtir un uniforme de lieutenant. Les deux hommes furent immédiatement arrêtés. Le second déclara se nommer Henri Platel, vingt et un ans, tailleur, habitant aux Ternes.

Conduit au commissariat, Platel fit aussitôt des aveux complets, discutant seulement quant à la somme qu'il avait touchée. Il raconta qu'il avait lui-même rédigé le bon de paiement, et que les cachets apposés avaient été fabriqués par son ami Yvrande. Sur ses indications, on arrêta encore deux autres malandrins : Moïse Lecarpentier, vingt-trois ans, courtier en automobiles; André Forestier, vingt-deux ans, étuveur, et enfin, un soldat de la 22e section de commis et ouvriers d'administration, Georges Huguet, âgé de vingt-deux ans. Ce dernier avait dérobé dans les bureaux où il était employé le bon de paiement utilisé par Platel.

On apprit par la suite que les escrocs, qui formaient une véritable association, avaient décidé de commettre un nouveau vol au préjudice du Trésor. Forestier et Yvrande devaient opérer cette fois.

Toute la bande a été écrouée sous l'inculpation de faux, usage de faux et escroquerie au préjudice de l'Etat.

Les perquisitions effectuées ont seulement permis jusqu'ici de retrouver une somme de 15,000 fr. Platel et ses complices menaient une existence déréglée en compagnie de femmes dont plusieurs sont étrangères. On ne leur connaissait pas de ressources précises. Les recherches effectuées ensuite permirent de mettre la main sur les cachets que les faussaires avaient fait fabriquer ainsi que sur une grande partie de la somme touchée par Platel.

Ajoutons que Platel portait sur sa tenue de lieutenant une profusion de décorations auxquelles il n'avait nul droit, comme, du reste, le font malheureusement beaucoup d'individus depuis la guerre.

La spéculation sur les loyers

Paris, 13 novembre. — M. Louis-Henri Digard, marchand de chaussures, rue du Temple, avait loué à M. Auguste Adriaenssens un local au-dessus de sa boutique pour 2,100 francs. Le 16 janvier 1920, M. Digard porta la location de ce local à 3,200 francs, puis il proposa à M. Adriaenssens un bail de cinq ans, de 2,000 francs, avec paiement immédiat de 6,000 francs, représentant la différence entre le prix réel, 3,200 francs, et le prix apparent, 2,000 francs, qui devait seul être inscrit sur le contrat.

M. Adriaenssens ayant appris que son prédécesseur pour ce même local ne payait que 1,400 francs, et trouvant les procédés de M. Digard illicites, prévint la police. M. Adriaenssens remit les 6,000 francs à M. Digard, tandis que deux inspecteurs de police, cachés dans un cabinet voisin, assistaient à la scène. M. Digard, surpris en flagrant délit, déchira un des deux exemplaires du bail. Pour ces faits, la dixième chambre correctionnelle avait condamné M. Digard à 5,000 francs d'amende. M. Digard fit appel et la neuvième chambre de la cour vient de confirmer le jugement de la dixième chambre, en portant la peine à 10,000 francs d'amende.

Spéculateurs sur les loyers condamnés

Montluçon, 13 novembre. — M. Edmond Audoux, débitant, et Mme Marie Alaure ont été condamnés par le tribunal correctionnel à un mois de prison avec sursis et 500 francs d'amende, pour spéculation illicite sur les lo

Pas de grève immédiate des mineurs

La Fédération du sous-sol ordonne la continuation du travail

La Fédération nationale du sous-sol s'est enfin départie de son intransigeance : elle accepte de discuter avec les représentants patronaux la question des salaires, dont elle avait fait l'une de ses principales revendications.

A cet effet, le Conseil national est convoqué pour fixer jeudi prochain, d'accord avec les exploitants, la date de l'entrevue. D'autre part, la Fédération, renonçant à toute grève immédiate, a donné aux Syndicats ouvriers l'ordre de continuer le travail.

La bonne volonté certaine des patrons mineurs, l'esprit de conciliation dont vient de faire preuve la Fédération sont les plus sûrs garants d'une entente prochaine qui permettra d'éviter au pays une grève dont les conséquences eussent été particulièrement fâcheuses à l'entrée de l'hiver.

Paris, 13 novembre. — La Fédération nationale des travailleurs du sous-sol a fait ce soir, à dix-sept heures, le communiqué officiel suivant :

« Aux Syndicats fédérés,

» Aux travailleurs du sous-sol,

» En raison de ce que la discussion va pouvoir enfin s'engager nationalement, le bureau fédéral a estimé qu'elle devait se poursuivre sans contrainte aucune et en toute liberté de part et d'autre.

» En confirmation des télégrammes adressés à tous les Syndicats fédérés, nous vous enjoignons par la présente note que le travail doit se continuer.

» Le conseil national, convoqué d'urgence à Paris pour discuter avec MM. les Exploitants et en présence du gouvernement, soumettra à votre examen et à votre verdict tout ce qui surgira de cette discussion.

» Vous serez donc appelés de nouveau à vous prononcer nationalement sur la situation nouvelle qui pourrait vous être faite. Ce sera donc en connaissance de cause que vous prendrez position, et rien ne sera conclu sans votre assentiment.

» Vous déciderez vous-mêmes des offres qui pourront être formulées par MM. les Exploitants.

» En attendant, continuez le travail. Votre discipline fera votre force.

» LE BUREAU FEDERAL. »

LA FEDERATION DU SOUS-SOL INFORME LE GOUVERNEMENT DE SA DECISION

Paris, 13 novembre. — A la suite de pourparlers engagés depuis quelques jours, le Conseil national a été convoqué pour jeudi prochain afin de discuter avec les représentants des patrons la question des salaires des travailleurs du sous-sol. M. Bartuel, secrétaire général de la Fédération, a informé ce soir MM. Le Trocquer, ministre des travaux publics; Jourdain, ministre du travail, et Borrel, sous-secrétaire d'Etat aux mines et forces hydrauliques, que le bureau fédéral estimant que dans ces conditions il n'y avait pas lieu de déclancher la grève avait donné l'ordre de continuer le travail. A cet effet, un télégramme a été envoyé à tous les Syndicats adhérents à la Fédération.

Les élections grecques

sont un succès pour M. Venizelos

Athènes, 12 novembre. — La manifestation venizéliste a été formidable. Elle ruine définitivement les maigres espoirs des l'opposition. Sur la place de la Constitution, 80 à 100,000 personnes avec des bannières et des ancrés gigantesques en fleurs naturelles, ainsi que des portraits innombrables de M. Venizélos de tous formats, jusqu'à des toiles de quatre mètres de haut, en noir et en couleurs, se pressaient jusque sur le terre-plein de l'ancien palais royal. Les feux de Bengale s'allumaient aux balcons, des fusées lumineuses éclairaient le ciel, et de toutes les rues des cortèges continuaient à arriver avec drapeaux et emblèmes.

Quant à sept heures, M. Venizélos parut au balcon du premier étage de l'hôtel d'Angleterre, ce fut une clameur folle. Pendant de longues minutes, il fut impossible au président de prendre la parole. M. Venizélos salua en souriant, mit son égendaire bonnet de soie noire et commença son discours. A ce moment s'élevèrent de la foule des colombes blanches qui, tournoyant dans la lueur fulgurante des projecteurs, venaient se poser un instant au balcon, juste au-dessus de M. Venizélos. Le président a repris avec humour les critiques de l'opposition :

« Vous vous plaignez de la loi martiale, dit-il, mais nous l'avons appliquée avec plus de douceur que dans d'autres pays. Nos défaitistes, nos Caillaux et nos Malvy sont en liberté.

» On ne peut même pas discuter plus gravement l'attitude de l'opposition à propos de la question dynastique, tant que vivait notre bon roi Alexandre et que la question de Constantin ne pouvait par conséquent être posée, l'opposition multipliait ses protestations parce que le gouvernement ne voulait pas attribuer à la future Chambre la qualité de Constituante, mais aussitôt que la succession au trône a été fatalement posée par la mort du roi Alexandre, et aussitôt que toute liberté de discussion en ce qui concerne cette question a été accordée, nos adversaires se sont mis à protester dans un autre sens. Ils ont soutenu que la question dynastique ne devait pas être posée aux élections de dimanche, qu'il faut la réserver pour en faire l'objet d'un vote spécial du peuple hellénique. Drôles de gens ! En vérité, ils demandaient que la question de Constantin fût posée, alors que le roi Alexandre, vivant encore, elle ne pouvait être soulevée. La Grèce, par ses sacrifices, et surtout par les héroïques exploits de son armée, a remporté des triomphes nationaux qu'elle n'eût pas osé rêver deux années auparavant. La Bulgarie est éloignée de l'Egée, la Turquie a cessé d'être une puissance européenne, et tandis que son maintien à Constantinople est subordonné à des conditions, nos frontières se rapprochent de cette ville à une distance qui n'est pas plus grande que celle du Pirée à Tatoï. La Propontide et la mer Noire baignent les lisières de la Grèce. Nous avons franchi l'Egée, nous avons pris pied en Asie-Mineure, et l'aigle bicéphale, notre emblème national, répond de nouveau à la réalité. Notre armée, mandataire de la civilisation européenne, impose aux Turcs l'exécution du traité de Sèvres. Rarement la nation a vécu de plus belles journées. Devant elle s'ouvrent les horizons du plus brillant avenir. »

L'impression dans Athènes est considérable, car la manifestation a dépassé tout ce que l'on supposait.

Les élections italiennes

marquent l'échec des socialistes

Rome, 13 novembre. — Il est évident que les élections du 7 novembre ont confirmé le succès de la campagne antisocialiste. Les socialistes comptaient absolument sur les plus grandes villes italiennes. Il y a quelques mois encore, la désertion coupable des urnes de nombreux bourgeois donnait quelque probabilité à l'espoir socialiste. Mais la reprise du sentiment national et de l'instinct d'ordre a déjoué tous ces plans et la victoire libérale a Gênes, Naples, Venise, Bari, Palerme et surtout Florence, qui passait pour complètement inondée de socialisme, a prouvé qu'un simple effort des partis constitutionnels suffit pour déplacer la majorité formée par l'élection législative dernière.

C'est surtout Turin qui a marqué la déception socialiste. Cette ville passait pour la citadelle du maximalisme révolutionnaire depuis plusieurs années et les élections législatives y avaient donné une forte majorité socialiste. Il a suffi qu'un plus grand nombre d'électeurs libéraux allassent voter pour empêcher les socialistes de s'emparer de la municipalité.

Reste enfin aux socialistes Milan; mais, là encore, la victoire n'est que très relative en comparaison de ce qu'ils ont obtenu jadis et de ce qu'ils espéraient obtenir. On sait, en effet, que Milan avait déjà une municipalité socialiste et que, lors des dernières élections législatives, Turati, premier élu socialiste, avait obtenu une majorité presque double du nombre de voix du premier élu libéral. Or, dimanche dernier, grâce aux plus nombreux votants antisocialistes, la majorité est seulement d'environ 500 voix sur plus de 14,000 votants et, comme à Turin, on calcule que les socialistes ont donné le maximum, tandis que de trop nombreux libéraux se sont encore abstenus, le travail de propagande antisocialiste ayant commencé trop tard.

Violents incidents au Parlement tchéco-slovaque

Prague, 13 novembre. — Des scènes d'une violence extrême ont marqué la discussion de la Chambre sur la démolition du monument de l'empereur Joseph à Terplitz. Les députés allemands et magyars ont chanté le « Wacht am Rhein », couvert par les cris des députés tchèques et slovaques : « La garde au Rhin est tenue par nos alliés français. »

La Chambre a expulsé pour cinq séances deux députés nationalistes allemands.

EN TURQUIE

Mustapha-Kemal commissaire du peuple

Constantinople, 14 novembre. — L'Assemblée nationale d'Angora a adopté les principes soviétistes et a proclamé Mustapha-Kémal commissaire du peuple. Le grand conseil militaire d'Angora, réuni sous la présidence de Mustapha-Kemal, aurait décidé aussitôt la fin des opérations militaires en Arménie et de transférer les forces du général Kiazim-Karabékir sur le front de Smyrne. La surveillance du territoire arménien serait confiée à des tribus kurdes jouissant de la sympathie des kémalistes, sous le contrôle d'officiers turcs et d'un état-major kémaliste.

Le nouveau régime des chemins de fer

Le rapport de M. Henri Lorin

Le rapport présenté par M. Henri Lorin, député, au nom de la commission des travaux publics sur le nouveau régime des chemins de fer, vient d'être mis en distribution.

De cette œuvre considérable qui fait honneur à son auteur, nous ne pourrons que signaler les points principaux.

Après avoir défini l'esprit « antidoctrinaire » qui a présidé à l'élaboration de ce rapport, rappelé la genèse historique des chemins de fer français, examiné le fonctionnement de nos réseaux pendant la guerre et analysé le régime administratif actuellement en vigueur, M. Lorin aborde l'examen du projet du gouvernement.

« Qu'une réorganisation soit nécessaire, personne ne le conteste aujourd'hui. Les Conventions de 1883, qui régissent encore nos exploitations ferroviaires, appelaient des retouches dès avant la guerre. Six années absolument extraordinaires en ont déformé l'application. » De plus, les rapports des Compagnies avec l'Etat ont été bouleversés par la guerre, le déficit des réseaux « approchait, à la fin de 1919, au total écrasant de 4 milliards ».

« Il n'est pas une voix, d'un pôle à l'autre de l'opinion et des partis, qui ne réclame une coordination meilleure de nos exploitations ferroviaires » D'autre part, « la réorgantsation désirée par tous ne peut s'accommoder de longs délais; il faut aboutir vite, nous précisons : aboutir avant le 31 décembre 1920 ». C'est la conclusion des longues études de la commission des travaux publics.

Ici M. Lorin examine les idées de la C. G. T. sur la nationalisation et rappelle l'expérience désastreuse des soviets. Puis il critique le contre-projet de M. Loucheur, qui repose sur les principes suivants : « Rachat des réseaux actuels, substitution à ceux-ci d'une Compagnie fermière unique, introduction d'actions de travail dans le capital de la nouvelle exploitation. » M. Lorin montre que « le rachat direct serait inévitable avant toute réforme organique. Cette constatation a paru prépondérante, et finalement a déterminé la commission à écarter le projet Loucheur. Le rachat, en effet, est envisagé, pour le moment par la presque unanimité des membres de la commission comme une opération aventureuse et inopportune ».

Plus modeste que le projet de M. Loucheur, le projet du gouvernement est « plus adapté aux possibilités immédiates; il laisse la route ouverte à des progrès ultérieurs »... « Transaction contra nouveau, » telles en sont les caractéristiques fondamentales.

La coopération administrative entre les réseaux est réglée de la manière suivante : « Chaque réseau conserve ses services particuliers et sa gestion propre; mais, au-dessus des réseaux une organisation commune à tous, assure l'unité des vues, prévoit la subordination des intérêts particuliers à un dessein d'intérêt national. Un Conseil supérieur des chemins de fer est chargé de cette tâche éminente.... Au-dessous de lui, un comité de direction est pour ainsi dire le conseil d'administration des réseaux. »

« La coopération financière est réglée par la création d'un fonds commun, réservoir au moyen duquel les réseaux en profit viendront en aide aux réseaux déficitaires. Chacun d'eux attribuera au fonds commun les excédents de ses recettes sur les sommes nécessaires à l'acquittement de ses charges propres.... Pour parer au danger... d'une régie désintéressée..., le projet institue une prime à la gestion qui serait prélevée par les réseaux avant les versements au fonds commun; il spécifie que deux tiers de cette prime iront au personnel, un tiers au capital du réseau considéré. »

« Le Conseil supérieur est consultatif; la consultation est obligatoire sur toutes les questions d'intérêt commun à tous les réseaux en matière technique, commerciale, administrative et financière; elle est facultative... sur les questions importantes concernant un ou plusieurs réseaux. Ce Conseil exerce en outre, dans les cas de contestations entre un ou plusieurs réseaux et leur personnel, un rôle de tribunal d'arbitrage.... »

Le projet fixe à 48 le nombre des membres du Conseil, plus le président; moitié seront des représentants des réseaux (direction et personnel), moitié des représentants des intérêts généraux « Sur les 24 membres de cette catégorie il n'y a que 9 fonctionnaires, les autres membres représentent tous des groupements économiques. » Ces membres seront nommés par le ministre, mais « les groupes intéressés ont toujours le droit de présentation ». Les représentants du personnel seront au nombre de 6. Le directeur des chemins de fer siège au Conseil comme commissaire du gouvernement; d'autre part, le ministre a la faculté, dans certaines conditions, de passer outre aux avis du Conseil supérieur.

Le comité de direction est un « organe de gestion ». Il se compose de 18 membres, 3 par réseau. « Dans les votes... chaque réseau ne dispose que d'une voix, et les décisions prises engagent tous les réseaux... Le comité de direction est chargé de faire passer dans la pratique de l'exploitation de tous les réseaux, unifiés en cela, les principes de la politique ferroviaire générale tracée par le Conseil supérieur. Toutes les questions intéressant l'ensemble des réseaux relèvent de ses décisions. »

Quel est l'effet réel des dispositions financières ?

Elles transforment les Compagnies « de concessionnaires en régisseurs intéressés; le jeu du fonds commun... va se substituer à celui de la garantie d'intérêt ». Les tarifs et, provisoirement, des avances du Trésor assureront l'équilibre des recettes et des charges des réseaux.

M. Lorin souligne alors la participation au fonds commun du réseau de l'Etat, dont le déficit de guerre égale, à lui seul, celui de toutes les Compagnies, y compris les Compagnies dont les réseaux ont été ravagés par la guerre. Ce réseau, très vraisemblablement, profitera du fonds commun plus qu'aucune des Compagnies. C'est une première forme de la « transaction », une des caractéristiques du projet. Une deuxième forme de celle-ci porte sur la dette de guerre des Compagnies. Pendant la guerre, l'Etat « dessaisissait les Compagnies de la liberté, donc de la responsabilité de leur gestion... La remise aux Compagnies de leur dette de guerre n'est donc pas un cadeau appelant une compensation; c'est un acte de simple probité. »

En revanche, les Compagnies subrogent l'Etat à leurs droits aux réparations vis-à-vis de l'ennemi et renoncent à toutes leurs réclamations, à toutes leurs procès en cours, même portant sur des litiges antérieurs à la guerre. Par suite du fonds commun, elles renoncent (au moins trois d'entre elles) aux perspectives d'augmentation de leurs dividendes. Pour les autres, « le rachat immédiat eût été plus avantageux que la coopération acceptée. »

Ce ne sont pas là les seules concessions des Compagnies. Elles acceptent la modification des dispositions des Conventions actuelles en ce qui concerne les conditions de remboursement du matériel roulant en cas de rachat ou en fin de concession. A dire d'expert, le rachat pourrait coûter à l'Etat « certainement plusieurs milliards ». Les Compagnies consentent à ce que, en cas de rachat, le matériel antérieur à la Convention soit racheté sur sa valeur d'inventaire réduite de 1/40e par année de service, et que le matériel postérieur le soit sur la base d'un coefficient supplémentaire de réduction de 1/50e par année de service; dispositions qui seraient applicables à partir du 1er janvier 1928.

Après avoir constaté que la prime de la gestion milite en faveur d'une exploitation économique, M. Lorin examine, pour terminer, l'amendement de M. Charlot. Cet amendement tend « à faire entrer l'Etat comme actionnaire dans les Compagnies, soit par la création d'actions de second rang, soit par la nomination dans les conseils d'administration de membres non porteurs d'actions ». « Ce système se heurte à des objections juridiques graves, car il aboutit à un remaniement total du régime des Compagnies, antérieures, qu'on ne l'oublie pas, à la loi de 1867 sur les Sociétés; de plus, pratiquement, il aggrave les charges de leur capital. » D'ailleurs, il serait impossible de réaliser cette réforme, fût-elle acceptable, sans un délai de plusieurs mois, alors qu'une solution est urgente avant le 1er janvier 1921. M. Lorin suggère qu'on pourrait en étudier ultérieurement l'application au réseau de l'Etat.

Sur certains points, notamment en ce qui concerne les lignes nouvelles, le jeu de la prime, les attributions du conseil supérieur comme tribunal arbitral, la commission des travaux publics a demandé aux Compagnies des modifications ou des précisions. La réponse des Compagnies fera l'objet d'un rapport supplémentaire.

Le bétail que l'Allemagne doit nous livrer

Paris, 13 novembre. — La commission des réparations publie le communiqué suivant :

« Aux termes du paragraphe 6 de l'annexe IV du traité de Versailles, l'Allemagne était tenue de livrer à titre d'avance immédiate et en acompte un certain nombre de têtes de bétail à la France et à la Belgique. Ces livraisons ne sont pas encore toutes terminées à l'heure actuelle, certaines d'entre elles ayant été retardées pour cause d'épizootie. De plus, en exécution du paragraphe 4 de cette même annexe, la commission des réparations avait la mission d'examiner quelles autres livraisons de bétail pouvaient être demandées à l'Allemagne. A cet effet, la commission des réparations avait envoyé à la délégation allemande la liste de bétail réclamé à l'Allemagne en exécution de cette clause du traité. L'Allemagne ne lui ayant pas fait connaître en temps voulu ses observations, la commission des réparations vient de l'inviter à envoyer à Paris des experts qualifiés pour que cette importante question soit réglée le 20 novembre au plus tard. »

Les Allemands protestent contre la livraison des vaches laitières

Berlin, 14 novembre. — Après l'Association des médecins allemands, c'est le ministre prussien de l'hygiène publique qui adresse au ministère prussien un rapport bourré de statistiques et de courbes de mortalité pour protester contre les livraisons des vaches. Il a déclaré que, même si le nombre de vaches exigé par l'Entente descendait au-dessous du chiffre de 500,000 donné par les journaux, et même si la livraison s'échelonnait sur un certain nombre d'années, l'Allemagne ne pourrait pas consentir à ce sacrifice, qui mettrait en danger la santé de la race.

NOS CONTES INÉDITS

L'HONNÊTE VOLEUR

— Cette affaire de vol de bijoux à la salle des ventes me remet en mémoire une bien curieuse histoire, dit M. Suberbis en mêlant les cartes.

— Est-elle longue ? questionna une jeune femme.

— Un peu...

— Tant mieux. l'anecdote courte me déçoit; j'en veux pour mon attention ! reprit Mme de Rancourt en se rapprochant des joueurs.

— Il s'agit d'ailleurs, chère Madame, d'un excellent homme de votre famille, mort aujourd'hui, car il était le contemporain de votre bisaïeul... Mais soyons discret. Je l'appellerai, si vous le voulez, le comte Pierre. Marié très jeune et contre le gré de son tuteur avec une jeune fille sans fortune, il vit les premières années de ce mariage d'amour assombries par la pauvreté. Son tuteur, qui était son oncle, lui refusait tout subside : près de lui vivait une femme habile et intéressée qui entretenait de son mieux le ressentiment du vieil homme. Le comte Pierre disait souvent :

— Sans cette vipère de gouvernante, mon oncle serait revenu à de meilleurs sentiments pour moi !

Une attaque terrassa un jour le vieillard; dès qu'il eut repris connaissance il exprima avec tant d'énergie le désir de voir son neveu que la gouvernante n'osa résister.

Le comte Pierre tenant par la main son fils aîné se pencha affectueusement vers le malade qui lui dit :

— J'ai été injuste envers toi. Mais au seuil de la mort mes yeux se sont ouverts. Tout sera réparé. Je vais faire un testament qui annulera l'autre... Je le mettrai en lieu sûr. Amènes-moi ta femme un de ces jours !

Le comte Pierre, tout ému, demanda la bénédiction du vieillard pour lui et son fils, et il partit sur la promesse de revenir prochainement.

Vous devinez le reste. La porte du mourant fut impitoyablement consignée par la gouvernante, et le seul testament qui fut retrouvé ne laissait que quelques terres à l'unique héritier direct, tandis qu'elle recevait la plus grande partie d'une fortune considérable, y compris la rivière de diamants que possédait depuis deux siècles la famille.

Cette clause irrita surtout le comte Pierre parce qu'elle lui parut sacrilège. Sa jeune femme, qu'il adorait, était dépouillée au profit d'une vieille intrigante !

— Je la cambriolerai ! disait-il en riant.

Soit remords, soit peur d'être assassinée, la gouvernante prit le parti de se défaire du bijou et de l'envoyer à la salle des ventes. Cela fit quelque bruit à cause de la valeur du collier.

Le comte Pierre s'écria : je suis sauvé !

L'aventurière n'aura pas le dernier mot ! Elle a détruit le dernier testament de mon oncle, je vais lui rendre sa monnaie !

Il alla donc trouver un bijoutier qu'il avait jadis obligé, et, montrant un dessin minutieusement exécuté, il lui dit :

— Pouvez-vous me livrer dans un mois un collier pareil à celui que j'ai dessiné, mais en faux diamants ?

— Ce sera un tour de force, M. le Comte, répondit l'homme, car cette monture est finement ciselée. Mais je réussirai, pour vous être agréable.

— Combien ?

— Deux mille, et parce que c'est vous.

— Ce sera trois mille, mais soyez exact !

Enchanté, le comte Pierre se rendit ensuite chez un de ses amis qui avait étudié pour son plaisir l'art de la prestidigitation. Ils conversèrent longuement et se séparèrent sur une vigoureuse poignée de mains.

Le jour de la vente, tous les gros bijoutiers de Paris se pressaient dans la salle, ainsi qu'un public nombreux. Les femmes surtout se montraient attentives et impatientes. Quand vint le tour de vendre le collier, un frémissement courut dans la foule, des mains se tendirent. Sous l'œil inquisiteur d'un agent le collier circula aux premiers rangs. Soudain un cri retentit.

— Mais ces pierres sont fausses !

— Fausses ? s'écrièrent cent voix. Des rires et des quolibets éclatèrent.

Pendant ce temps, un inconnu élégamment vêtu s'éloignait sans hâte, les mains dans les poches.

— Je maintiens que ces diamants sont faux, la monture seule est authentique !

— C'est vrai ! Il a raison ! dirent quelques connaisseurs.

Un cri aigü s'éleva alors.

— Faux mon collier ? Mais c'est impossible !

— C'est, hélas ! la vérité, madame, murmura le commissaire-priseur; et cependant il ne peut y avoir eu substitution puisque...

La dame n'entendait plus. Une tumultueuse crise de nefs la terrassait sur son banc, et deux braves agents tentaient en vain de l'emporter.

— La bonne histoire ! s'écrièrent les auditeurs. Est-elle vraiment arrivée ?

— Je vous le jure ! affirma le narrateur. La rivière de diamants est aujourd'hui la propriété des héritiers du comte Pierre. Pendant vingt-cinq ans on l'a laissée dormir; elle pare aujourd'hui, et légitimement à mon avis, les belles épaules de...

— Quoi ! La rivière de ma tante Yolande... murmura Mme de Rancourt.

— Je n'ai prononcé aucun nom ! dit le narrateur en souriant. Et maintenant, messieurs, si nous jouions.

Isabelle SANDY.

Un canot inchavirable et insubmersible

Des expériences vont avoir lieu en présence du roi d'Espagne

Nous avons mentionné succinctement l'invention d'un de nos concitoyens, M. Jean Dumas, qui a créé un bateau inchavirable et insubmersible. Nous jugeons utile de revenir aujourd'hui sur cette invention, qui, du reste, est appelée à avoir un grand retentissement.

Dans la pensée de M. Dumas, son bateau doit avoir quatorze mètres de long sur quatre de large. Il l'a construit au vingtième; les dimensions de cet esquif, en bois et actionné au pétrole, sont donc les suivantes : soixante-dix centimètres de long sur vingt de large.

Il ne s'agit point d'un bateau destiné à transporter des passagers ou des marchandises. Non. Il s'agit d'un canot de sauvetage, qui pourrait être utilisé, en période de tempête notamment, par les postes de secours établis sur le bord de la mer. D'autre part, ce canot remplacerait avantageusement, à bord des grands navires, les embarcations dites de sauvetage. Ces embarcations, en effet, lorsque le vapeur doit être évacué et que la mer est mauvaise, n'offrent plus qu'une très imparfaite sécurité. On l'a constaté souventes fois, hélas !

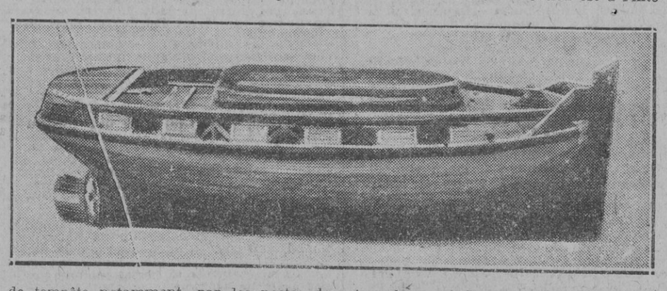

Les expériences du canot de M. Dumas ont été faites aux Bains Girondins, devant MM. Philippart, maire de Bordeaux; Lorin, député de la Gironde, et plusieurs autres personnalités.

M. Plane, le maître nageur réputé, se mit en tenue de bain, et, prenant le canot de M. Dumas, il le posa sur l'eau de toutes les manières, sens dessus dessous, verticalement. Instantanément, l'esquif reprit sa position normale. On le retint quelques secondes au fond du bassin, puis on lui rendit sa liberté. Tel un bouchon, il bondit alors à la surface de l'élément liquide. On le lança dans la piscine d'une certaine hauteur. Dès son contact avec l'eau, on le vit se redresser sur sa quille et voguer majestueusement.

Ces expériences, très intéressantes, furent jugées concluantes par les assistants, et MM. Philippart et Lorin exprimèrent toutes leurs félicitations à l'inventeur.

M. Lorin, parlant récemment dans une fête des Sauveteurs de la Gironde, à l'Athénée, et louant ceux qui n'hésitent pas, au péril de leur vie, à se porter au secours de leurs semblables, fit une heureuse allusion au canot de M. Dumas, et il exprima l'espoir que cette invention fût mise à profit et par les autorités maritimes et par les Compagnies de navigation. Puisse la voix éloquente du distingué député de la Gironde être entendue du ministre de la marine !

* *

M. Dumas, qui est âgé de soixante-neuf ans et originaire de Saint-Estèphe, exerce les fonctions d'appariteur à la mairie de Bordeaux. Il habite rue Malbec, 171. Nous lui avons fait une visite.

« J'ai mis, nous a-t-il dit, six longues années de recherches pour trouver le moyen de rendre mon bateau inchavirable et insubmersible. C'est uniquement un canot de sauvetage, qui pourra aller en mer quel que soit le temps. Les vents les plus impétueux, les rafales les plus violentes ne parviendront pas à le faire **chavirer ni sombrer.**

» A l'encontre des autres bateaux, le mien ne possède ni fausse quille, ni dérive, ni bande de kapok, il est même dépourvu de lest. Cette particularité lui permet une fois plein de conserver un quart de sa hauteur au-dessus de l'eau.

» Le secret de mon invention est à l'intérieur du canot. Je ne puis vous l'indiquer. Sachez cependant qu'il est d'une simplicité enfantine... »

Simple ou non il fallait encore le trouver. Toujours l'œuf de Colomb !

M. Dumas construit en ce moment un canot du même modèle en ciment armé, mais de plus grandes dimensions que celui qui a été montré aux Bains girondins; il aura quatre mètres de longueur. Grâce à l'entremise de M. Eug. Beguerisse y Ortiz, consul du Mexique à Saint-Sébastien, des expériences avec ce deuxième bateau auront lieu au printemps prochain à Saint-Sébastien, en présence du roi d'Espagne.

Il importe que la France ne reste pas en arrière. Lorsqu'il s'agit de sauver des vies humaines, il ne doit pas y avoir d'hésitation possible, et si, dans ce but, des découvertes utiles sont faites, elles doivent entrer sans retard dans le domaine de l'application.

M. Jean Dumas préside dignement la Société des Sauveteurs de la Gironde. Au risque de froisser sa modestie, nous dirons qu'il a à son actif **vingt et un sauvetages** qui lui ont valu force récompenses, entre autres, quatre médailles d'or du ministère de la marine et du ministère de l'intérieur. Retirer de l'eau des personnes qui se noyaient, aider à la capture de bandits redoutables, maîtriser des chevaux emballés, M. Dumas se signala dans tous les actes qui demandent du sang-froid, du courage, de l'énergie. Le président des Sauveteurs de la Gironde nous offre maintenant un précieux engin de sauvetage. Sachons en tirer promptement le meilleur parti.

Nous ignorons encore quel nom M. Dumas donnera à son « inchavirable et insubmersible ». Mais un nom est, semble-t-il, tout indiqué : c'est celui de la devise bien connue qui accompagne le vaisseau figurant l'emblème de la capitale de France : « Fluctuat nec mergitur. »

Maurice FERRUS.

CRIMES FÉMININS

L'histoire de cette femme de Sydney qui, portant avec une incroyable aisance les vêtements masculins, trouva le moyen d'épouser une autre femme et de déployer une belle énergie pour envoyer sa légitime épouse dans l'autre monde aussitôt après la cérémonie, rappelle l'attention des psychologues sur un phénomène passionnant et totalement inexpliqué : à savoir, que les crimes commis par des femmes ont toujours un caractère spécial de bizarrerie et d'invraisemblable horreur, qu'elles soient en France, en Australie ou dans tout autre pays du monde.

La femme qui tue, c'est déjà déconcertant. Mais ce qui achève de confondre l'esprit, c'est l'ingéniosité dont font preuve toutes les criminelles, les inutiles raffinements qui leur sont familiers et que rien n'explique, ni la passion, ni l'intérêt, ni le besoin d'assurer plus complètement leur impunité.

* *

Nous trouvons dans les souvenirs de l'inspecteur principal de la Sûreté Jaume, mort il y a quelques années, des récits qui peignent bien la mentalité effrayante de la femme criminelle :

« J'ai interrogé à Vincennes, écrivait l'inspecteur Jaume, une femme de mœurs paisibles, possédant quelque fortune, estimée dans son quartier, mais qui, dans un mouvement d'impatience, avait étranglé sa voisine, une vieille dame habitant au-dessus de son appartement. Après le meurtre, l'étrangleuse déroba, sur la cheminée de la victime, une pendule sans valeur, que l'on retrouva sous son lit. Pourquoi ce crime inexplicable, suivi d'un vol absolument ahurissant ? Je vous le donne en cent. Je vous le donne en mille : la vieille dame avait la fâcheuse habitude de se coucher très tard et de faire du bruit dans sa chambre. Cela troublait le sommeil de l'étrangleuse, qui ne pouvait supporter non plus la sonnerie de la pendule ! Elle n'hésita pas à supprimer sa voisine, parce que celle-ci avait le pas pesant, et à subtiliser le « réveil » trop sonore. Tout ce qu'on peut tirer d'elle fut cette explication sommaire : « La vieille m'empêchait de dormir ! Alors, je l'ai tuée ! »

Chaque fois que la femme criminelle agit seule, sans complice d'aucune sorte, elle se signale par une remarquable férocité.

En 1888, dans l'Yonne, une femme de mœurs légères assassina un horloger qu'elle se proposait de dévaliser. Après l'avoir tué, elle le coupe en morceaux méthodiquement, méticuleusement, sans qu'on ait jamais su la véritable raison de ce dépeçage qui ne paraissait pas avoir pour but de cacher plus facilement le corps de sa victime.

En 1889, en Bretagne, une femme Piel assomme son mari à coups de marteau.

Dans l'Hérault, en 1890, la femme Enjalbert, après avoir en vain tenté d'empoisonner son mari, le tue à coups de revolver, trépigne sur son cadavre et lui ouvre la gorge avec un couteau.

On pourrait allonger encore cette liste macabre des crimes féminins. Il faut dire, d'ailleurs, pour être juste, qu'il y a fort peu de femmes criminelles. Mais quand elles s'y mettent, on le voit, elles déploient une ingéniosité, une ténacité, une clairvoyance extraordinaires.

A Marseille, une dame âgée, Mme Moutet, fut trouvée assassinée dans son appartement. On interrogea la bonne, Marie Michel, qui, avec une présence d'esprit peu ordinaire, réussit à orienter les soupçons sur un nommé Cauvin, en faveur de qui Mme Moutet avait fait un testament. Cauvin ne fut acquitté qu'après avoir passé trois fois en cour d'assises. La coupable, c'était la bonne, dont les mensonges faillirent amener une lamentable erreur judiciaire !

Mais l'être le plus abominable que l'inspecteur Jaume ait vu de sa vie, c'est une certaine Euphrasie Mercier, dame de compagnie chez une demoiselle Elodie Ménétret. Les deux femmes vivaient à Villemomble. Un beau jour, nul dans le pays ne vit plus Mlle Ménétret. Qu'était-elle devenue ? La justice s'émut. On interrogea Euphrasie, qui répondit : « Mlle Ménétret est dans un couvent. Respectez sa retraite ! »

On insista : Euphrasie montra des lettres qu'elle venait de recevoir de sa maîtresse. Cela parut concluant.

Alors, que fait Euphrasie Mercier, désormais tranquillisée ? Elle se rend à Luxembourg et loue une chambre chez un coiffeur, sous le nom de la disparue : Elodie Ménétret. Puis elle va chez un notaire avec deux témoins : le coiffeur et le fils de l'ancien bourreau de Luxembourg. Là, elle fait rédiger par le tabellion une procuration générale en faveur d'Euphrasie Mercier; elle montre des papiers d'identité et retourne à Villemomble, désormais enrichie, après avoir donné cent sous à chacun de ses témoins.

Mais Euphrasie avait un neveu. Ce neveu aimait la vie facile. Il accablait sa bonne tante de demandes d'argent. Celle-ci se fâcha, l'imprudente ! Et le neveu fit parvenir au parquet une dénonciation en règle.

L'inspecteur Jaume fut chargé de l'enquête. Ce qu'il découvrit constitue le comble de l'horrible. Euphrasie avait tué Mlle Ménétret, l'avait dépecée, puis brûlée, et les ossements calcinés de la malheureuse étaient enterrés dans le propre jardin de la maison où sa gouvernante régnait désormais sans conteste !

Euphrasie Mercier, ayant plus de soixante ans, s'en tira avec vingt ans de réclusion. A aucun moment, au cours de son procès, elle ne manifesta le moindre remords.

« Moi, disait Jaume, je suis comme M. de La Palisse : j'aimerais mieux être assassiné par un homme que par une femme, car le bandit vous assomme, tandis que la femme-apache vous torture. Il y a une nuance. »

Et, pour terminer par une galanterie, nous conclurons que la femme est supérieure à l'homme dans le mal comme dans le bien.

NEMO.

LE VAINQUEUR DE LEVINSKI EST ARRIVE A PARIS

Quelques minutes de conversation avec Carpentier

« Celui qui touchera le premier triomphera », nous dit le futur adversaire de Dempsey

Paris, 13 novembre. — Dès trois heures, samedi, une foule considérable se pressait dans la cour intérieure de la gare Saint-Lazare, dans la salle des pas-perdus, dans les couloirs et, sur les quais intérieurs. L'arrivée de Carpentier, de retour d'Amérique, était signalée, en effet, pour cette après-midi, et le Tout-Paris Sportif venait acclamer une fois de plus son grand champion. Sur le quai d'arrivée, de nombreuses personnalités sportives s'étaient donné rendez-vous pour féliciter le vainqueur de Levinsky.

Nous notons la présence de MM. Bourdariat, Bernstein, de la Fédération de boxe; Henry Decoin, Roth; nos confrères Victor Breyer, R. Guérin, de Saint-Rémy, Herring, Coquelle, Darzens, Drigny, etc.

Le train est annoncé avec un retard considérable, et ce n'est qu'à 5 h. 12 qu'il fait son entrée en gare. On se précipite vers le wagon de Carpentier. Enfin, on l'aperçoit, et avant qu'il puisse descendre ce sont les vigoureuses poignées de main données par la portière, tandis que la foule s'époumonne à acclamer le champion.

Carpentier voudrait bien s'esquiver, mais cela lui est impossible. Il est enlevé littéralement à sa descente de wagon, et porté en triomphe par des bras vigoureux. Sur des épaules non moins solides, il traverse ainsi la salle des pas-perdus au milieu des vivats, et ce n'est que dans la cour de la gare qu'il peut respirer et aller faire sa visite traditionnelle aux directeurs des journaux sportifs.

CARPENTIER NOUS PARLE DE SA VICTOIRE CONTRE LEVINSKY ET DE SON GRAND RIVAL DEMPSEY

Nous avons pu, après l'avoir félicité, recueillir ses impressions sur sa dernière victoire sur Levinsky et son opinion sur le champion du monde Dempsey, qu'il doit matcher dans quelques mois pour le titre. Ce ne fut pas sans mal, car Carpentier, qui s'intéresse énormément aux choses du rugby, était pressé surtout de connaître les dernières nouvelles concernant ce sport. La forme dans laquelle se trouve son Club, le S. C. U. F., le préoccupait surtout :

« Ah ! combien il me tarde de pouvoir rejouer au rugby, me dit-il. Enfin, j'espère que ce sera pour l'année prochaine, car après le match contre Dempsey, adieu la boxe.

Carpentier sourit en pensant à cet avenir proche où il se retirera d'un sport pour en pratiquer un autre. Le moment est venu de lui poser quelques questions sur sa dernière victoire :

— Votre match contre Levinsky fut-il dur ?

— Oui, plus que je ne le supposais. Levinsky a la plus dure mâchoire que j'aie rencontrée. Il encaisse mieux que Dempsey. D'ailleurs, mon futur adversaire ne l'a pas mis knock-out positivement. Il l'ébranla sérieusement, puis les seconds jetèrent l'éponge. Et, à ce moment-là, Levinsky était hors de forme. Il remplaça au pied levé l'adversaire de Dempsey, malade.

— L'avez-vous touché dur au premier round ?

— Oui. Dès le début, je lui portai un crochet du gauche à la mâchoire qui l'ébranla complètement. Il tomba sur moi, s'accrochant de tout son poids. Dès lors, il se cacha. Je le descendis cependant au premier round. Mais au deuxième et au troisième il évita le combat. Je fus même obligé de lui dire par deux fois alors qu'il cachait sa tête dans ses mains : « Mais battez-vous donc ! »

— Que pensez-vous de votre futur adversaire Dempsey ?

— C'est un excellent gentleman, avec lequel je suis très lié. J'ai joué au gol

Le préfet de la Gironde en deuil

CONDOLEANCES

Nous avons le très douloureux regret d'apprendre la mort, survenue dans l'après-midi de samedi à la Préfecture de la Gironde où elle résidait, de Mme Decaïeu, belle-mère de M. Arnault, préfet de la Gironde.

Mme Decaïeu avait 74 ans et était veuve d'un ancien président du tribunal d'Auch. Femme d'une exquise distinction, aimable et gracieuse pour tous, elle attirait la sympathie et l'affection.

Nous nous associons bien sincèrement au deuil qui frappe M. et Mme Arnault et nous les prions d'agréer nos condoléances profondément attristées.

Pour les victimes du *Burdigala-II*

Cinquième et dernière liste de souscriptions

Collecte faite à la réunion hebdomadaire des Camarades de combat, 16, rue Saint-Siméon, 100 fr.; Jacques Bréguet, administrateur délégué de la S. I. B. A. L., 100 fr.; « Somme trouvée», 32 fr.; en souvenir de notre Pierrot, 5 fr.; un petit groupe de midinettes, 20 fr.; R. B. L., 30 fr.; A. G. R. P., 5 fr.; Froment, Bordeaux, 10 fr.; établissements Cresca, 50 fr. Total, 342 fr. Listes précédentes, 4,424 fr. Total général, 4,766 fr.

Notre souscription étant close, nous avons versé cette somme à M. le Maire.

Légion d'honneur

Nous trouvons avec plaisir à l' « Officiel », parmi les nouveaux chevaliers de la Légion d'honneur au titre militaire plusieurs de nos concitoyens. En félicitant très vivement les nouveaux décorés, nous signalons ci-dessous, avec leurs noms, les citations dont ils sont l'objet :

MM. Jean-Gabriel-Roger Beausoleil, médecin aide-major de 1re classe au 18e corps d'armée : « A toujours fait l'admiration de tous par sa très haute conception du devoir, la manière exemplaire dont il s'acquittait de ses fonctions, l'entrain et le courage dont il a fait preuve en toutes circonstances. Une blessure, deux citations. »

— Charles-Jean-Guillaume-Joseph Labadan, médecin aide-major de 1re classe au 18e corps d'armée : « D'une bravoure légendaire à son régiment, a montré de précieuses qualités d'initiative, de dévouement, dans de très nombreuses circonstances. Trois blessures, quatre citations. »

— Jean-Armand Lapeyre-Mensignac, médecin aide-major de 1re classe au 18e corps d'armée : « S'est toujours prodigué sans compter en donnant ses soins dévoués et éclairés aux blessés sous les bombardements ennemis, dans des conditions très périlleuses. Une blessure, trois citations. »

— Charles-Henri Pommez, médecin aide-major de 1re classe au 18e corps d'armée : « En toutes circonstances et en tous lieux n'a cessé de donner des preuves de courage et de dévouement en prodiguant ses soins éclairés aux blessés sous le feu de l'ennemi. Une blessure, quatre citations. »

Rappelons que MM. Labadan, Lapeyre-Mensignac et Pommez sont trois footballers des plus connus et font partie du Bordeaux-Etudiants-Club.

— Bezombes (Emile), lieutenant aviateur. Ex-capitaine du Sport Athlétique Bordelais, M. Emile Bezombes est lui aussi un des plus ardents footballers de Bordeaux, et, ajoutons-nous, un des plus anciens et des plus estimés de notre région. Parti comme sergent à la mobilisation, il s'est signalé dans l'aviation comme pilote après s'être brillamment comporté dans l'infanterie. Quatre citations.

— Archinard (Georges), lieutenant d'infanterie de réserve.

Neveu du général Archinard, bien connu à Bordeaux, où sa famille est depuis longtemps installée, le lieutenant Archinard avait été proposé pour la croix à la suite de sa belle conduite à Verdun. Il est hautement digne de la distinction dont il est l'objet.

DECORATIONS POSTHUMES

La croix de la Légion d'honneur a été attribuée à titre posthume à d'autres de nos concitoyens, glorieusement tombés au champ d'honneur :

André Aubertin, aide-major de 1re classe au 60e R. I. : « Médecin aide-major du plus beau courage et du plus grand dévouement. S'est distingué en maintes occasions. Tombé au champ d'honneur le 24 février 1916, au bois des Caures. »

M. Aubertin est un des fils du conservateur des hypothèques à Bordeaux.

— René Giret, sous-lieutenant au 34e d'infanterie, mort pour la France, le 25 mai 1918, à Douaumont.

— Jean-Edouard-Roger Micas, sous-lieutenant au 34e régiment d'infanterie : « Officier modèle de courage et de sang-froid. Par son intelligence et son énergie, inspirait à ses hommes la plus grande confiance. A trouvé une mort glorieuse, le 6 mai 1917, à la tête de sa section, en entraînant ses hommes à l'assaut du plateau de Craonne. »

Cette distinction honore une fois de plus le corps enseignant de la Gironde. Le sous-lieutenant Micas, engagé volontaire en août 1914 était, en effet, élève sortant de notre Ecole normale d'instituteurs.

Exequatur

L'exequatur a été accordé à M. José Thomas Sosa Altuna, consul du Vénézuéla à Bordeaux.

(Notre foyer)

Parmi les œuvres de généreuse philanthropie créées à Bordeaux pour donner plus de bien-être aux femmes et aux jeunes filles obligées de gagner leur vie, une des plus dignes d'intérêt, et aussi des plus florissantes, est celle fondée il y a un an à peine par l'Y. W. C. A., 32, rue du Commandant-Arnould, sous le titre de « Notre Foyer ».

Toutes les travailleuses, sans distinction sociale ou confessionnelle, y sont cordialement accueillies, et peuvent prendre le repas du midi et du soir à des prix aussi modestes que possible. Après les repas et à leurs jours de liberté, elles disposent d'une grande salle, confortable et gaie, propice, suivant les goûts, au repos, à la causerie, à la lecture, à la musique, sans parler des séances récréatives et conférences que le comité s'ingénie à multiplier.

Notre Foyer, après avoir reçu pendant les mois d'été, dans sa maison de vacances de Lormont, celles de ses adhérentes qui pouvaient profiter d'un séjour au grand air, invite maintenant ses membres à utiliser leurs moments de loisir en suivant les cours d'anglais, de sténographie, de coupe, de modes et de gymnastique qu'il a organisés.

Cette œuvre, par les services qu'elle rend à la classe si intéressante des travailleuses, méritait d'être signalée.

Les mercantis

Un marchand ambulant sillonnait avec sa petite voiture les rues du cinquième arrondissement, offrant en vente des pommes de terre de belle qualité. Certes, il ne mentait pas en vantant sa marchandise. Mais quand il servait les clients, il oubliait de tenir compte d'un panier qu'il plaçait sur la balance et qui pesait à lui seul 250 grammes. En sorte que lorsqu'il vendait un kilo de pommes de terres il n'en délivrait en réalité que 750 grammes.

Tant va la cruche à l'eau... Ce mercanti a donc été justement dénoncé à des agents qui lui ont dressé procès-verbal pour tromperie sur la quantité de la marchandise vendue.

Le bien des autres

Entre trois heures de l'après-midi et neuf heures du soir, un inconnu est entré dans la chambre non fermée à clé de Mme Marthe Rocheteau, ménagère, demeurant 13, rue Magendie, et y a soustrait deux bagues en or, quelques pièces d'argent et divers objets.

— Mme Marthe Cantagrel, employée de banque, demeurant rue de la Porte-Saint-Jean, 10, se trouvant dans un théâtre, y a été victime d'un hardi filou, qui lui a pris son manchon, d'une valeur de 600 francs.

— Dans un autre théâtre, on a soustrait à M. Roger Vidal, représentant de commerce, rue Porte-Dijeaux, 4, son pardessus, qu'il avait payé 400 francs.

— Un malfaiteur s'est introduit dans les magasins Justrabo, rue Judaïque, et y a fait main-basse sur une machine à écrire et un coupon de drap anglais, le tout représentant une valeur de 1,100 francs.

Fête nationale du Brésil

Le 15 novembre, à l'occasion de la fête nationale du Brésil, M. Machado de Oliveira, consul général du Brésil à Bordeaux, recevra dans les salons réservés du « Majestic », à partir de 4 h. 30, les membres de la colonie brésilienne et les personnes de ses relations.

« Vous aurez de mes nouvelles ! »

Un tonnelier de la rue Chantecrit, M. X..., avait été mandé au commissariat du 1er arrondissement pour y être entendu au sujet de son chien, qui a mordu un habitant du quartier.

L'audition recueillie, le secrétaire de police remit au tonnelier un « réquisitoire » pour faire examiner son chien.

M. X..., furieux, prit le « réquisitoire », puis le jeta sur le bureau en disant par deux fois au secrétaire : « Vous aurez de mes nouvelles ! »

— Et moi, je vais vous donner des miennes, tout de suite ! répliqua le secrétaire.

Et il verbalisa contre le tonnelier pour outrages à agent.

M. X... s'était retiré un peu confus. Il revint le lendemain samedi, tout penaud, et accepta, cette fois, le papier qu'il avait refusé la veille. Malheureusement pour lui, le procès-verbal pour outrages... tient toujours.

Un fiancé perd ses économies

Un ouvrier métallurgiste, M. Costure, demeurant 102, cours de l'Yser, qui va se marier très prochainement, s'occupait, vendredi, des démarches prévues en pareille circonstance. Ce faisant, il a perdu son portefeuille contenant 1,100 francs en billets de banque, dix billets de 100 francs et deux de 50 francs; il y avait, en outre, dans le portefeuille des photos et divers papiers, parmi lesquels une citation, dont fut l'objet M. Costure, qui a fait, au front, durant la guerre, son devoir de soldat et de bon Français.

La personne qui a trouvé les 1,100 francs se ferait un scrupule de ne pas les remettre à son propriétaire. D'autant que cette somme constitue toutes les économies du métallurgiste.

CONTRE LA CRISE du Charbon et de l'Essence

MOTEURS Semi-Diesel

(AU MAZOUT ET AU PÉTROLE)

2 1/2 HP A 450 HP

Constructeurs { P. MOREAU & Cie, France / VICKERS-PETTERS, Angleterre

Nos moteurs sont contrôlés et réceptionnés par le **BUREAU VERITAS** *Livraison immédiate*

Adresser toutes demandes : *Direction générale*, 26, rue Marbeuf, Paris. Tél. Passy 31-49, Elysées 54-29

Le feu

Un incendie s'est déclaré samedi matin dans un hangar servant d'écurie-remise et situé derrière l'immeuble 205, rue de la Benauge. 2,000 kilos de foin et de paille ont été la proie des flammes.

Un dépôt de lait a été également endommagé. Les pertes s'élèvent à 10,000 fr. environ; elles sont supportées, notamment, par M. Dominique Lanneluc, laitier.

Les pompiers, accourus au premier appel, se sont rendus maîtres du feu au bout d'un quart d'heure de travail.

— Un commencement d'incendie s'est déclaré samedi encore 59, rue Huguerie, dans la cave de Mme Valentine Désarnaud. Dégâts sans importance.

Rectification

Contrairement à ce que nous avons annoncé, les chemins de fer français n'accordent pas de réduction aux personnes qui se font inscrire pour l'excursion de la Noël : Rome, Naples, Pompéi, le Vésuve. Elles doivent demander d'urgence les nouvelles conditions à M. Roy, directeur de l'Ecole de commerce de Gaillac (Tarn).

Affrètement - Armement - Nitrate - Engrais

Omnium Maritime et Commercial

54, AVENUE MARCEAU, PARIS

Adr. tél. : Omaricomo - Téléph. Elysée 30.05 - 30.06

Code Scott et Watkins Inter 59-483

Au Palais

A L'INSTRUCTION

Les cambrioleurs d'Arcachon

En compulsant les papiers qui ont été saisis au domicile des cambrioleurs arrêtés la semaine dernière à Arcachon, M. le juge Giraud a fixé son attention sur une lettre envoyée du Brésil, et dont le signataire demandait à Pâté de se livrer à la traite des blanches, sa fortune devant être ainsi assurée. Le magistrat a tenu à interroger avant tous autres inculpés la jeune Yvonne Delorme, maîtresse de Pâté, et il a obtenu d'elle des indications confirmant les soupçons qu'avait fait naître en lui la lecture de la lettre venue du Brésil.

Yvonne Delorme a avoué ensuite que Pâté et Lamy avaient projeté d'entrer l'un comme concierge, l'autre comme électricien à l'hôtel Régina, où leur complice Camors était placé. Celui-ci leur avait fait connaître que la propriétaire de l'établissement, Mme Falguière, possédait des bijoux de grande valeur, et il leur avait dit comment ces bijoux pourraient être volés.

La jeune fille a ajouté que lorsqu'elle traversa Bordeaux en compagnie de Pâté et de Lamy, ceux-ci s'arrêtèrent longuement devant une bijouterie de la rue Sainte-Catherine, étudiant minutieusement les conditions dans lesquelles on pourrait la mettre au pillage. Elle a indiqué enfin que son ami Pâté s'absentait souvent la nuit de leur domicile commun, à Arcachon, et que ces absences se produisaient durant les nuits où quelque cambriolage était commis dans la station.

En ce qui concerne Camors, l'instruction a établi qu'en plus des faits déjà mis à sa charge, il devra répondre de vols commis à l'hôtel Victoria, d'Arcachon, où il avait travaillé avant d'entrer à l'hôtel Régina. On a saisi chez lui des assiettes marquées au chiffre de l'hôtel Victoria et des plaques d'identité ayant appartenu à des officiers américains qui ont séjourné à Arcachon.

Le bijoutier Bayle, dit de Valmont, dont nous avons annoncé l'arrestation à Paris, a été transféré vendredi à Bordeaux. On avait saisi en sa possession une dizaine de faux cachets. Présenté à M. le juge Giraud, il a subi un simple interrogatoire d'identité, ne voulant être entendu plus longuement que lorsqu'il sera assisté d'un défenseur.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. LANGER DE BOISSEL, vice-président.

ESCROQUERIE ET DETENTION DE STUPEFIANTS

Après sa libération du service militaire, le mutilé de guerre Maxime Allouche, 26 ans, était venu à Bordeaux, où il lia connaissance avec une jeune femme mariée. Il gagna bientôt son entière confiance et se fit avancer par elle une somme de 3,500 fr., en disant qu'il était créancier de 9,000 fr. sur un important établissement algérien.

Lorsque la dame eut fini par comprendre qu'Allouche avait usé d'un crédit imaginaire, elle réclama son argent : le mutilé alla remettre à un bijoutier une épingle de cravate qu'il avait achetée chez lui, et put ainsi rentrer en possession d'une somme de 1,000 fr. qu'il restitua à la femme mariée. Celle-ci, lasse d'attendre le remboursement des 2,500 fr. qui lui restaient dus, déposa une plainte en escroquerie. La police, en pratiquant une perquisition chez Allouche, découvrit dans ses bagages des paquets de cocaïne, des ampoules de morphine, des pilules d'opium et des aiguilles en platine.

Traduit en correctionnelle, Allouche a nié devoir aucun argent à la plaignante, et déclaré que s'il possédait des stupéfiants, c'était pour se faire des piqûres durant les nuits où sa blessure de guerre le faisait cruellement souffrir.

— « Comment utilisiez-vous donc la morphine contenue dans les ampoules ? lui demande M le président Granger de Boissel.

Maxime Allouche demeure un moment interdit, puis répond :

— « Je la faisais dissoudre dans de l'eau. »

La cause était entendue. Reconnu coupable de détention de stupéfiants et d'escroquerie, Maxime Allouche a été condamné à **quatre mois d'emprisonnement.**

Le tribunal correctionnel a condamné ensuite :

A **trois mois d'emprisonnement**, Albert Bénaro, 34 ans, rue d'Arès, inculpé de port d'arme prohibée (un poignard);

A **trois mois d'emprisonnement**, le manœuvre Grégoire Thinène, 23 ans, rue Rougier, qui a été arrêté le 3 octobre pour vol d'un colis de graisse sur les quais.

LE SAVON DE TOILETTE

MALACEÏNE

répond aux plus strictes lois hygiéniques, du fait de sa composition. C'est le vrai type du bon savon de toilette. Il est onctueux et adoucissant. La fraîcheur de son parfum s'ajoute à ses propriétés bienfaisantes et complète agréablement la finesse de sa pâte. Servez-vous de ce savon en toute confiance. Il présente toutes les garanties offertes par l'ancienneté de la Maison dont il porte la marque : La Parfumerie Monpelas, fondée à Paris en 1830. Il est en vente partout.

Prix : SAVON MALACÉINE. 3 fr.

Crème Malacéine : 2f. 50, 5 f. et 8 f. 25. Poudre : 4 f. 75

TOUTE TAXE COMPRISE

Informations

Avis à la batellerie

Les propriétaires de bateaux de navigation intérieure soumis à la loi du 5 juillet 1917, qui ont négligé de faire leur demande d'immatriculation, et ceux qui, l'ayant faite, n'ont pas présenté leurs bateaux à l'agent jaugeur qu'ils ont choisi, en vue d'une vérification ou d'un jaugeage, sont prévenus par ce dernier avis qu'à dater du 1er décembre prochain, faute par eux d'avoir régularisé leur situation, non seulement la circulation de leurs bateaux sur les rivières et canaux pourra leur être interdite, mais il sera verbalisé contre eux, par application de l'art. 6 de la dite loi.

Les commissionnaires-bagagistes

M. Fourcade, vice-président du Syndicat des commissionnaires-bagagistes de France, président du Syndicat patronal de Bordeaux, nous communique une lettre qu'il vient d'adresser à M. le Chef de l'exploitation de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, et dans laquelle il se fait l'écho des plaintes du groupement des commissionnaires-bagagistes.

De par un tarif de G. V. 142 et 103, dit cette communication, les commissionnaires-bagagistes doivent expédier leurs colis par trains express. Or, quoique le régime du droit commun ait été rétabli, le régime modifié en 1914 à l'occasion de l'état de guerre est toujours appliqué à ces voyageurs, que leurs bagages, enregistrés aux tarifs « bagages voyageurs », sont toujours acheminés par trains omnibus.

Il en résulte que les convoyeurs ne peuvent être présents à l'arrivée de leurs bagages, car ceux-ci ne parviennent que beaucoup plus tard, souvent le lendemain, à leur lieu de destination. Enfin, les commissionnaires-bagagistes protestent contre le refus des agents de la Compagnie de délivrer ces bagages à leur personnel si les convoyeurs ne sont pas présents.

Les commissionnaires-bagagistes, rappelant les services qu'ils rendent au commerce, font appel au bon vouloir de la Compagnie pour remédier à cette situation préjudiciable et à leurs intérêts, et à ceux du public qui leur confie leurs transports.

Matinée récréative au profit des mutilés

Les Camarades de combat de Bordeaux avaient organisé samedi après-midi, à l'Olympia, une matinée récréative au profit des mutilés. Les spectateurs étaient venus très nombreux.

Le programme comportait une séance cinématographique et un concert.

Sur l'écran ont défilé des films inédits du ministère de la guerre, pris par la section cinématographique de l'armée. Successivement, on a fait passer sous les yeux des spectateurs des vues des combats de l'Yser, de Verdun, du début de l'offensive du 18 juillet, de la bataille d'Orient, etc.

Le public a été impressionné par le tableau des ruines que présentent les pays envahis, et il a admiré le bon esprit des soldats dans la tranchée et leur élan magnifique au moment de partir à l'attaque.

Pendant deux intermèdes, se firent entendre quelques artistes qui avaient aimablement prêté leur concours : Mlles Ramat et Lacoste, MM. Bonifay et Vacher. Ils ont été chaleureusement applaudis.

Au nom des Camarades de combat, un des sociétaires a vivement remercié la direction de l'Olympia d'avoir bien voulu mettre, en la circonstance, la salle à la disposition de la Société.

Ecole de radiotélégraphie de la Faculté des sciences

Dans la liste des admissibles au cours élémentaire parue dans une précédente édition, nous avons publié le nom de « Garry » ; c'est « Gany » qu'il fallait lire.

Société Linnéenne

Conférence publique

Le jeudi 18 novembre, à huit heures et demie du soir, dans le grand amphithéâtre de l'Athénée, la Société Linnéenne organise une conférence publique par M. Emile Cartailhac, membre d'honneur de la Société, correspondant de l'Institut, sur le sujet suivant : « Les découvertes récentes dans nos cavernes; l'instinct inspira l'art des anciens hommes. »

Cette conférence, accompagnée de projections, présentera un intérêt exceptionnel, grâce à la haute compétence, universellement reconnue, du grand préhistorien.

SOCRATE disait :

Mes amis, il n'y a pas d'amis.

Que les Français comptent seulement sur eux-mêmes pour relever la France.

SOUSCRIVEZ A L'EMPRUNT 6 %

Communications

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

RETRAITES OUVRIERES. — Les assurés nés en octobre et non encore munis de leur carte annuelle de 1920, sont invités à se présenter le plus tôt possible à la mairie (service des retraites ouvrières), pour faire l'échange de la carte ancienne qu'ils détiennent.

ASSOCIATIONS DIVERSES

SOCIETE D'AGRICULTURE DE LA GIRONDE. — Une réunion de la section de sylviculture aura lieu lundi 15 novembre courant, à 2 heures précises, dans le lieu ordinaire des séances, cours de l'Intendance, 7.

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES MEDECINS BORDELAIS. — Assemblée générale le mardi 16 novembre, à 17 heures très précises, à l'Athénée.

LE MUGUET (Patronage de jeunes filles). — Des mères de familles, réunies en nombre important le 7 novembre dernier, ont constitué une Association qui a pour but de s'occuper exclusivement de la jeune fille. L'Œuvre organise tous les dimanches matin des cours gratuits de sténographie (méthode Canton), ainsi que des cours de solfège, mandoline, mandole, guitare. Se faire inscrire au siège, chez M. G. Baugier, 185, rue du Tondu.

LE « MONITEUR AGRICOLE »

Sommaire du 14 novembre : Intensification de la production de la viande. — L'élevage intensif du porc par les méthodes nouvelles d'aliments concentrés, d'après les zootechniciens Gouin et Audouard. — Revue de la semaine des grains et farines. — Mercuriale. — Résultats d'adjudication des fourrages à la ration pour toute la France. — Abonnement : 25 fr. par an. — Bureau, 32, rue de Lyon, Bordeaux.

Toutes les spécialités pharmaceutiques faisant de la publicité dans la presse politique se trouvent en dépôt dans toutes les grandes pharmacies commerciales de France, et sont vendues au prix marqué, sans majoration.

CHOCOLAT DEVINCK

PATHÉ CONSORTIUM CINÉMA

Siège Social : 67, Rue du Faubg-Saint-Martin, PARIS

Société Anonyme en formation au capital de 30.000.000 divisé en 200.000 actions de 100 francs chacune

Cette Société a pour but l'exploitation en France et dans le monde entier (et sous certaines réserves pour les Etats-Unis, Angleterre et Russie) de toute la partie commerciale cinématographique cédée par PATHÉ-CINÉMA (Anciens Etablissements PATHÉ Frères).

Emission de 190.000 Actions de priorité - Catégorie B

Prix d'Emission : 112 fr. 50

Les versements sont effectués comme suit :

En souscrivant :

1° Le premier quart..... Fr. 25 »

2° Le montant de la prime..... — 12.50

Soit..... — 37.50

Le solde sur appels du Conseil d'Administration.

Un droit de souscription à titre irréductible jusqu'à concurrence de 50.000 actions est réservé aux actionnaires de PATHÉ CINÉMA (Anc Etab. PATHÉ Frères).

Souscription ouverte du 10 au 25 Novembre 1920 à la

BANQUE INDUSTRIELLE de PARIS

64, Rue Taitbout, Paris.

La Notice a été publiée au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* le 5 Octobre 1920.

Chronique Théâtrale

GRAND-THEATRE

M. Carrère, qui vient faire un stage au Grand-Théâtre, a appartenu à notre compagnie lyrique vers la fin de la carrière directoriale de M. Bory. On a gardé le souvenir de ce ténor, dont la vigueur vocale se jouait des obstacles les plus redoutés du répertoire. M. Carrère, en passant par l'Académie nationale de musique, semble avoir dompté et assoupli une voix qui a gardé toute sa saine solidité. Reparaissant samedi soir dans l'« Africaine », M. Carrère a été chaleureusement fêté par un auditoire nombreux, vibrant et sensible aux beautés de la « note ».

H. B.

Mardi, représentation de gala : « Roméo et Juliette », avec le concours de la célèbre cantatrice Maria Kousnezoff, des Théâtres impériaux de Russie et de l'Opéra de Paris, et du ténor Fernand Lemaire; de MM. Galinier, Lasserre, Raynal, Mlle Cazeneuve, etc.

Mercredi, « le Rêve », opéra d'A. Bruneau, dont la 1re représentation a obtenu un très vif succès vendredi soir. Au titre de l'interprétation, M. Henri Albers, de l'Opéra-Comique; Mlle Suzanne Cesbron, de l'Opéra-Comique; M. Paul Sterlin, M. Félix Lasserre, Mlle Lise Landral, etc. Locations ouvertes.

Très prochainement, création de « les Barbares », opéra de M. Camille Saint-Saëns, et de « Javotte », ballet en 3 actes, du même maître.

APOLLO-MUSIC-HALL

Tous les soirs, Laurencio, le célèbre transformiste, l'attraction la plus sensationnelle du moment dans son sketch en deux parties; Alibert la grande révélation de la saison dernière à Paris, le jongleur Max Bartley, les Fonteys, Lowel and Lowel, équilibristes, Vic et Lee, comédiens musicaux; la diseuse Georgine Marsa, les Burdigala Duo Frevar, etc. Mardi, soirée mondaine, défilé du « Trio Fabre de la Danse Dans Girls. Location ouverte au hall du théâtre de l'Apollo.

THEATRE DES BOUFFES

Dimanche soir, dernière de « la Cocarde de Mimi Pinson ». Lundi, mardi, mercredi, jeudi, la tournée Fernand Volric donnera quatre soirées avec « les Femmes collantes », le célèbre vaudeville de Léon Gandillot, qui a battu tous les records du succès du théâtre Dejazet. Cette pièce, très gaie et follement amusante, peut être vue par tout le monde. Louez pour les 4 soirées au hall du théâtre de l'Apollo. Vendredi, samedi, en soirée; dimanche, en matinée et soirée, quatre représentations de gala : « Gilette de Narbonne ». Location ouverte.

TRIANON THEATRE

La charmante comédie de Guinon et Bouchinet : « Son Père », plaît à tous les publics. C'est pourquoi elle remporte un plus flatteur accueil à Trianon. Elle est jouée de brillante façon par Mmes Jane Lobis, Brionne, Diska, par MM. Roger Bonal, Jean Harley, Guise, Vieuille, etc. Les nouveaux décors avec leurs ameublements sont un émerveillement. Jeudi, à 2 h. 30, dernière matinée de « Son Père ». Vendredi, soirée de gala avec « la Présidente ».

SCALA-THEATRE

Il n'y a pas d'exemple qu'une revue ait obtenu à Bordeaux un succès comparable à celui de « Tu viens, dis ! » C'est que jamais spectacle ne réunit de tels éléments : mise en scène, interprétation, scène et musique, tout est parfait. On lone sans frais.

SAINT-PROJET-CINEMA

Au programme : « Les Fêtes du Cinquantenaire à Paris; « la Marseillaise »; « la Cité perdue » et le splendide programme en cours qui attire un public nombreux.

OLYMPIA-CINEMA-PALACE

Les fêtes du Cinquantenaire de la République et de l'Anniversaire de la Victoire. — Lundi, en soirée : « La Marseillaise », actualité patriotique; « Son Fils », drame; « l'Ecole de la Vie », comédie; « le Mirage », dessins animés; « Actualités mondiales », dont « les Fêtes du Cinquantenaire de la République et de l'Anniversaire de la Victoire. Location : Téléphone 13-38.

Société de Sainte-Cécile

PREMIER CONCERT

Au moment où notre Société de Sainte-Cécile se dispose à continuer vaillamment sa tâche artistique, il sied d'adresser à cette réunion d'excellents artistes, qui compte un bon nombre d'élèves de notre Conservatoire, devenus des maîtres, et à leur chef, les souhaits de succès mérités par leur talent.

On sait avec quel soin et quel souci de perfection M. Crocé-Spinelli élabore et met au point ses programmes. Pour assurer aux œuvres jouées leur maximum d'effet, pour que ses auditeurs perçoivent les moindres nuances, il a fait jeter un plancher sur la fosse où jouent les musiciens pendant les représentations du Grand-Théâtre et placé son orchestre plus avant dans la salle. Il a, en outre, un peu changé la disposition des membres de la famille instrumentale autour de son pupitre. Le décor de jadis a été remplacé par un salon bien fermé et plafonné formant boîte de résonnance. C'est donc dans des conditions matérielles excellentes que s'est déroulé ce premier concert, dont il faut louer d'autre part l'ordonnance et l'exécution. La poétique fraîcheur troublée un instant par les grondements d'un orage qui n'est pas très effrayant, de la Symphonie pastorale de Beethoven, a trouvé en M. Crocé-Spinelli un interprète sensible et ému. « Le Chasseur maudit », un feuillet en marge de l'œuvre franckiste et des fragments des « Maîtres chanteurs » ont valu de chaleureuses ovations aux musiciens et à leur chef.

Le soliste du jour était M. Robert Lortat, un maître incontestable du clavier. On a justement admiré en lui, outre une belle loyauté d'exécution, la délicatesse de son toucher, et sa virtuosité élégante. L'unanimité des bravos et un bis ont montré à M. Lortat combien son talent avait été apprécié.

H. B.

Lectrices, Achetez " EVE "

SPECTACLES du 14 novembre

GRAND-THEATRE. — 8 heures : Faust.
APOLLO. — 8 h. 30 : Music-Hall.
BOUFFES. — 8 h. 30 : la Cocarde de Mimi Pinson.
TRIANON. — 8 h. 30 : Son Père.
SCALA. — 8 h. 30 : Tu viens, dis ! revue.
ALCAZAR. — 8 h. 30 : la Loupiote.
SKATING. — 3 h., Patinage; 8 h. 30, Bal, Patin.

RICHES TAPIS PERSANS

Vendus moitié prix de leur valeur.

42, cours de l'Intendance - Bordeaux

ETAT CIVIL

DECES du 13 novembre

Josèphe Villepreux, 19 a., r. Camille-Godard, 62.
Mme Rigaud, 40 ans, rue d'Arlac, 5.
Louise Augé, 59 ans, rue Mouneyra, 15.
Veuve Teyssonnière, 64 ans, r. Cazemajor, 40.
Veuve Barré, 78 ans, rue Sauteyron, 44.
Veuve Volpillac, 78 ans, c. Victor-Hugo, 134.
Aimé Baillé, 79 ans, rue Sainte-Elisabeth, 55.
Veuve Lacoste, rue Maleret, 50.
Veuve Duboucher, 83 ans, rue Ségalier, 69.
Veuve Malarin, 95 ans, r. Duffour-Dubergier, 9.

Soyez prévoyants : pensez au vestiaire d'hiver Teinturerie ROUCHON. Tél. 15-10

POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES

124, Cours d'Alsace-Lorraine, BORDEAUX - Tél. 30.42

Règlement complet DANS BORDEAUX de tous services funèbres

SERVICE EXTÉRIEUR : Corbillards, Cercueils, etc.

SERVICE INTÉRIEUR : Cérémonies du Culte. —

Application des Tarifs Officiels

Depuis 12 Ans, LA SOCIÉTÉ EST MANDATAIRE DU CLERGÉ

CONCESSIONNAIRE DU SERVICE DES POMPES FUNÈBRES de nombreuses Communes suburbaines

AVANT TOUTE DÉMARCHE PRÉVENIR LA SOCIÉTÉ

RENSEIGNEMENTS & FORMALITÉS GRATUITS

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Berthe Périliot, M. et Mme Rabiller et leurs enfants, les familles A. Périliot, Bersac, Dif, Fuchi et Sarraute prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Jean PERILIOT,

leur époux, père, grand-père, frère et oncle, qui auront lieu le **lundi 15 novembre**, en l'église Saint-André.

On se réunira à la maison mortuaire, rue des Frères-Bonie, 8 bis, à sept heures quarante-cinq, d'où le convoi funèbre partira à huit heures un quart.

Pompes funèbres municipales, 11, rue de Belfort

CONVOI FUNÈBRE Mlle Alice Pabon, M. Pabon, M. et Mme Beaujardin, les familles E. Dépis, Laboyrie et Bic prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve PABON,

leur mère, belle-mère, tante et cousine, qui auront lieu le **lundi 15 courant**, en l'église Saint-Paul-Saint-François.

On se réunira à la maison mortuaire, 19, rue Bouquière, à huit heures un quart, d'où le convoi partira à huit heures trois quarts.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Darricau, M. et Mme Maurice Darricau, Mlles M. et A. Darricau, les familles Dassé, Lapied, Piroja, Castillon et Lasserre prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Pierre DARRICAU,

leur époux, père, beau-père, beau-frère, oncle et cousin, qui auront lieu le **lundi 15 novembre**, en l'église Saint-Pierre de Bègles.

On se réunira à la maison mortuaire, route de Toulouse, 248 (Bègles), à huit heures et demie, d'où le convoi partira à neuf heures.

Pompes Funèbres Générales (service de Bègles)

CONVOI FUNÈBRE M. Arnault, préfet de la Gironde, chevalier de la Légion d'honneur, et Mme Arnault, née Decaïeu; Mme veuve Hiver, M. et Mme Georges Hiver, M. et Mme René Hiver et leurs enfants, M. Diomard, professeur au Lycée de Toulouse, et Mme Diomard; M. Victor Aries ont l'honneur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme veuve Albert DECAÏEU, née ESCRIVANT,

leur mère, belle-mère, sœur, tante et cousine, décédée le 13 novembre 1920, dans sa 75e année.

Les obsèques auront lieu le **mardi 16 courant**, en la primatiale Saint-André.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Vital-Carles, à neuf heures un quart, d'où le convoi partira à neuf heures trois quarts.

A l'issue de la cérémonie religieuse, le corps sera transféré à Auch, où il sera inhumé dans le caveau de famille.

Pompes funèbres municipales, 11, rue de Belfort

CONVOI FUNÈBRE M. Albert Ferrant, Mme veuve Lafon, MM. Frédéric, Henri et Laurent Lafon, les familles Ferrant, Boucassert, Boué, Soliba, Bonnecaze et Bétria prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Charlotte-Antoinette FERRANT, née LAFON,

leur épouse, fille, belle-fille, tante et cousine, qui auront lieu le **lundi 15 courant** en l'église Saint-Nicolas.

On se réunira à la maison mortuaire, 163, cours de l'Yser, à trois heures, d'où le convoi funèbre partira à trois heures trente.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE M. Pierre Marmouyet, M. et Mme Coringe et leurs enfants, M. et Mme P. Coringe et leurs fils, M. et Mme Blanchet, Mlle M. Aphecéix, M. et Mme Lagriffoul prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Pierre MARMOUYET,

leur épouse, fille, sœur, belle-sœur, tante et nièce, qui auront lieu le **mardi 16 novembre**, en l'église Saint-Nicolas.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Dubourdieu, 102, à huit heures un quart, d'où le convoi partira à huit heures trois quarts.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE M. E. Pillet prie ses amis et connaissances de lui faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme E. PILLET, née COUNEIG,

son épouse, qui auront lieu le **mardi 16 courant**, en l'église Sainte-Croix.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Fleffé, 38, à huit heures trois quarts, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures un quart. Il ne sera pas fait d'autre invitation.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine

LEVÉE DE CORPS M. et Mme Georges Lacombe, M. et Mme Lambotte et leurs enfants prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister à la levée de corps de

Mme veuve Jean LACOMBE, née PLESSIER,

leur mère, belle-mère et grand'mère, qui aura lieu le lundi 15 novembre, à 4 heures du soir.

Réunion à la maison mortuaire, 310, avenue Thiers, à trois heures et demie.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Les obsèques et l'inhumation dans le caveau de famille auront lieu à Ansauvillers (Oise).

Pompes funèbres municipales, 11, rue de Belfort

REMERCIEMENTS ET MESSE

Mme Oscar Jude, M. et Mme Emile Jude, M. et M

L'estomac.

Tous ceux qui souffrent de l'estomac, du foie, des reins, des intestins, qui digèrent mal et qui après chaque repas éprouvent toutes sortes de malaises, des renvois, des maux de tête, des migraines, des lourdeurs, des aigreurs, des gonflements, des suffocations, des nausées, des maux de cœur, des maux de ventre, des indigestions, des vomissements, de l'oppression, des bâillements, de l'abattement, qui sont devenus tristes, nerveux, de mauvaise humeur, qui ont des nuits agitées, sans sommeil, peuvent se guérir aujourd'hui même, en prenant un ou deux cachets de Poudres De Cock, soit avant, soit après *chaque* repas, car tous ces malaises proviennent uniquement du mauvais état de leur estomac. Avec les Poudres de Cock on mange avec goût et avec plaisir.

Les Poudres de Cock désintoxiquent l'estomac et les intestins, elles font digérer et elles guérissent radicalement tous les maux d'estomac, même ceux qui ont résisté à tous les autres remèdes.

Tous ceux qui souffrent de l'estomac doivent prendre et exiger les Poudres De Cock ; c'est le remède des gastrites, dyspepsies gastralgies, dilatation, entérites, etc. — 5 fr. 50 la boîte, dans toutes les pharmacies. — Exigez les Poudres de Cock.

VILLE DE BORDEAUX
Salle des Ventes de l'Athénée, 28, rue Mably, 28

VENTE APRÈS DÉCÈS
IMPORTANT MOBILIER
Ancien et Moderne

garnissant le château de M. P. de Ch..., près Bordeaux.
Nombreux sièges anciens, suite de dix fauteuils époque L. XV, bergères canapés consoles, glaces, commodes, bahuts, armoires, anciens. Belle argenterie ancienne et moderne très beaux flambeaux, sucriers du XVIIIe siècle, argent et vermeil. Tableaux anciens. Tableaux modernes par Antigna, Antonny, Serres, G de Malard, John Lewis Brown, etc. Estampes du XVIIIe siècle, en couleurs; Très important panneau décoratif du XVIIIe s. « La Foire au Château », Faïences et porcelaines anciennes Delft, Moustiers Rouen, Bordeaux, Chine, Japon, etc. Bronzes du XVIIIe s. Miniatures bonbonnières, Éventails Bijoux, Dentelles de Chantilly, etc. Deux tapisseries d'Aubusson.

Au comptant et 10 0/0. Objets de luxe 17 50 0/0.
Les mercredi 17 et jeudi 18 novembre 1920 à 13 heures.

Me J. DUVAL, Commissaire-Priseur, 28, rue Mably, BORDEAUX — Assisté de M. MARTINI, Expert, 11, rue Fontaine, PARIS

Exposition Mardi 16 Novembre 1920.

HOTEL DES VENTES
7 - Rue Voltaire - 7
VENTE AUX ENCHÈRES
Par le Ministère de Me J. DUGUIT Commissaire-Priseur,
Rue de la Devise, 11, à Bordeaux.

Mardi 16 Novembre 1920 et Jours suivants, à une heure de l'après-midi il sera vendu

UNE IMPORTANTE COLLECTION
De MEUBLES et OBJETS d'ART anciens

Meubles de salon L. XIV et L. XV; Armoires et Bahuts L. XIII et L. XIV; Argentier L. XV; Jolies Commodes L. XV et L. XVI; Bureaux à pente L. XV en marqueterie; Tables et Consoles L. XV et L. XVI; Glace L. XIV; Trumeau L. XV; Sièges L. XIII, L. XIV, L. XV et L. XVI; Très beau Piano demi-queue d'Erard; Piano droit de Pleyel; superbe Encoignure L. XVI en satiné, avec garnitures et frise en bronze doré, dessus de marbre signée Dubois; Joli Meuble d'appui L. XVI en acajou; Garnitures de cheminée et de foyer en bronze doré; Lustres; Pendule Louis Seize; Pendule Boule L. XV; Bronzes; Porcelaines anciennes; Cristaux; Nombreux et Bons Bibelots, etc. etc.

BEAUX TAPIS DE PERSE ET D'ORIENT
Très beaux tableaux anciens et modernes de ou attribués à : *Rubens, Van-Dyck, Poussin, Le Lorrain, Troyon, Courbet, etc., etc.* Gravures, Gouaches, Miniatures.

ARGENTERIE ANCIENNE ET MODERNE
Magnifiques bijoux ornés de gros Brillants solitaires.
Au comptant et 10 0/0, et 17 fr. 50 0/0 pour les objets de luxe.

EXPOSITION Lundi 15 Novembre, de neuf heures du matin à six heures du soir.

CHEVEUX
Embellis, Conservés, Sauvés
PAR L'USAGE du MERVEILLEUX
Pétrole HAHN
En vente dans toutes les bonnes Maisons
F. VIBERT, FABRICANT, 89 Avenue Berthelot, LYON

La seule Maison de Tailleurs Anglais à qui ont été décernées 4 médailles d'or.
Achetez vos Vêtements sur mesure à une Maison bien établie et bien connue.
Il n'y a aucun risque — Rien n'est plus facile
CURZON BROTHERS Ltd.

les plus grands tailleurs sur mesure du monde entier, vous enverront gratuitement, sur simple demande, des échantillons d'admirables tissus, un catalogue illustré, une méthode pour prendre vos mesures vous-même à la maison sans possibilité d'erreur, un centimètre, etc.
Vous pouvez ainsi envoyer votre ordre directement à Londres.
La qualité et la coupe sont garanties
Tous nos complets sont faits strictement sur mesure et livrés à votre domicile franco de port et de douane.
COMPLETS et PARDESSUS SUR MESURE en serge, tweed ou worsted. Frs. 123.00, 201.00, 229.00, 245.00, etc., faits et expédiés dans les dix jours de la réception de l'ordre.
Ecrivez de suite à CURZON BROTHERS Ltd. (Dépt. 73), 60 et 62, City Road, LONDRES, Angleterre.
ENVOIS CONTRE REMBOURSEMENT

SOCIETE METALLURGIQUE des TREFILERIES d'AUVERGNE
à Vertaison (Puy-de-Dôme) **FIL A VIGNE** Livraison rapide

---

606 SYPHILIS, VOIES URINAIRES, Ecoulements, Rétrécissements, Cystite, Prostatite, etc. Institut Sérothérapique du Sud-Ouest, 23, COURS INTENDANCE, BORDEAUX 914

MACHINES à travailler **LE BOIS**
Dépôt des Anciens Établissements Jardon
L. BOYER & J. FAISANDIER 1, c. d'Alsace-Lorraine, BORDEAUX Tél. 13-41.

FORCES INCONNUES
Avec la RAYONNANTE, expédiée à l'essai, vous pouvez soumettre une personne à votre santé, même à distance. Doc. à M. STEFAN 92, Bd St-Marcel Paris son livre N° 56 GRATIS.

DENTS SOINS Opérations sans douleur **DENTIERS**
CLINIQUES DE BORDEAUX, 10, rue Margaux

CAFÉS DENIS
verts et torréfiés
Cherchez m'entendre avec Coopérative économique, Cafés, Restaurants, Epiciers pour leur livrer toutes quantités, qualités, avec prix intéressants. Ecr. ou voir : 76, ch. Doumerc, Bx-St-Augustin.

GARAGISTES !!! INDUSTRIELS !!!
RAVITAILLEZ VOS ATELIERS
à la LIQUIDATION des STOCKS
De la Compagnie Française des Automobiles de Place
Matières premières de tous genres — Fers — Aciers — Bronze — Laiton — Outillage — Pièces détachées — Articles de Carrosserie — Accessoires neufs et usagés — Stocks & Pièces de rechange pour Voitures Renault 1918 : 10/12, 14/20, 20/30 HP.
PRIX EXCEPTIONNELS
Pour visiter et traiter, s'adresser au
GARAGE BAUDIN, rue Baudin, LEVALLOIS-PERRET
DIRECTION COMMERCIALE :
29, rue Baudin — Tél. Wagram 88-55, 88-56, 07-08

SYPHILIS TRAITEMENT SERIEUX, efficace, discret, facile à suivre même en voyage, par les
COMPRIMÉS DE GIBERT
10 ans de succès ininterrompus
La boîte de 50 comprimés Onze fr. (impôt compris)
Envoi franco contre espèces ou mandat adressés à la
Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne — MARSEILLE
Très nombreuses déclarations médicales et attestations de la clientèle.
Dépôt à Bordeaux : Phie Roussel, 1, Place St-Projet.

Échoppe à rente dée. Ecrire : Dussans, 7, rue Traversière.

AV. chevaux f. saison, p. prix, 95, r. Guillaume-Leblanc, 95

HOMME sérieux, âgé de 28 ans, demande place emballeur ou fabricant de caisses. S'adresser M. Henri, 6, rue des Menuts, Bx

AV. échoppe libre, 4 p., souil., grd jard., cour. FORMENT, chemin Lauzac, 19, Bdx-Bastide.

CAMIONNETTE Berliet aménagée pour charcutier, prix modérés. Montain, à St-Céré (Lot)

AV. jolie maison d'un étage, 7 pièces, jardin, quartier Croix-Blanche, 50,000 fr. (libre). Pelletier, 37, rue Esprit-des-Lois.

OCCASION. Machine Oliver état neuf à vendre. — S'adres. 43, rue Porte-Dijeaux, 43, Bordeaux.

OUVRIERS TAPISSIERS demandés. S'adresser Ameublements Puygauthier, Angoulême.

ON DEMANDE des ouvrières bobineuses et des dames sans connaissances spéciales. Usine Lahuzat, 41, rue des Sablières.

Chauffeur, valet de chambre, et bonne à t. faire pour 2 personnes dées p. Poitiers. S'adr. Gendron St-Clémentin (2-Sèv.)

Architectes et bons métreurs vérificateurs, demandés. Architecte en chef, 20, rue de la Paix. ARRAS. Référ. exigées.

Agents pour riches représentations et affl. immob. à moments loisir. Boîte 317, Paris

IMPORTANTE maison de produits chimiques et droguerie pharmaceutique demande représentants actifs au courant. Ecrire : N° 57,910, rue Feydeau, 7, PARIS.

Zebre 1920, écl., démar. él., 12,000. Dexpert, 9, r. Boutarel. PARIS.

ON demande pour Marseille chef de rayon, bonneterie homme ou dame, connaissant particulièrement l'article dames, aptitudes d'achats et ventes. Faire offres par lettres avec toutes références utiles, à Société Paris-Modes », 13, rue d'Aboukir, à Paris, et Maison BACE, cours Saint-Louis, Marseille.

AGENCE GENERale DES VENTES Mazantin, Eriffault, Gillibert, 34, rue Servandoni, 34, Bordx. Maisons et propriétés libres :
AV. maison 6 pièces, 19,000 fr.
AV. échoppe 4 pièces, 25,000 fr.
AV. échoppe 10 pièces, 35,000 fr.
AV. maison c. Albret, 30,000 fr.
AV. échoppe 7 pièces, 40,000 fr.
AV. maison 8 pièces, 40,000 fr.
AV. échoppe 6 pièces, 46,000 fr.
AV. maison 10 pièces, 50,000 fr.
AV. maison rap. 5,000f, 60,000 fr.
AV. maison bd Parc, 70,000 fr.
AV. 2 maisons pl. Picard, à déb.
AV. maison port Bègles, à déb.
AV. Bègles 35,000m terr., 125,000f.
AV. Bègles pl. échoppe, à déb.
AV. maison 4 étages, 160,000 fr.
AV. mon princière, parc, 300,000f
AV. maison et vaste magasin libre, bureau anglais, 100,000 fr.
Maison vte imm. Podensac, 14,000f
Belin, Maison et 37 hres, 65,000 fr.
Domne à Lignan, 10 h., 40,000 fr.
Grand Hôtel et bains salés, 5 hres 120 chamb., imm. compris, 600,000 f.
Propriété Listrac 5 hect., 60,000f.
Propriété Médoc 8 hect., 45,000 fr.
Propriété 3 k. bd, 1,400m 18,000 fr.
Propriété Gradignan, 45,000 fr.
Propriété près Coutras, 115,000f.
Fonds d'horlogerie centre, 16,000f
Café-pâtisserie ville d'eau 14,000f.
Epicerie depuis 9,000 fr. et à tous les prix jusqu'à 100,000 francs.
Cafés, bars, 1s prix, dép. 8,000 fr.
Meublés depuis 20 à 65,000 francs.
Boulangerie plusieurs prix et nombreux autres commerces.
AV. Arcachon pl meub., 16,000f
AV. Arcachon bar-meub. 40,000 f.
A louer Arcachon appt meublé.
AV. près Coutras pharmacie sle
AV. Chartreuse 1/3 caveau, 2,500f
On achèt. commerce parfumerie.
On ach. pâtisserie 20 à 30,000 fr.
34, rue Servandoni, 34, Bordx.

Représentant 2 à 500 fr. p. mois dont 100 fr. fixe s. quitter emploi est dem. p. placer boisson économique. S'ad. à M. Gagé, à Moussonvilliers (Orne).

HUILE BLANCHE
arachide Rufisque sans goût, 460 fr. les 100 kilos, en fûts de 180 kilos, fûts perdus gare départ. Comptant, d'avance. Huilerie LOISEL, Marseille

STÉNO-DACTYLO
expér., dem. empl. Ec. Darmure, 132, b. V.-Emmanuel-III, Bdx.

A V. Important matériel et OUTILLAGE, presses, moteurs électriques, pont-bascule, mobilier, etc. Ecrire à IMPAC, Agence Havas, Bordeaux.

J'AI GRANDI de 10 cent. en 3 mois à l'âge de 35 a., — 25,000 brochures gratuites. — INSTITUT AMERICAIN Rue Geoffroy-Marie, à PARIS.

606 ANALYSES du SANG 10, rue Margaux Bx

A VENDRE face gare Saint-Jean Bordeaux, immeuble rapport 10,000 francs. S'adr. Amouroux, 246, c. de la Marne, Bordeaux.

VEDETTE rapide, belle construction, 14 mètres, moteur Ballot 25 HP. Changs marche, et PINASSE pontée, 11 m. 50, moteur Ballot, 4 cylindres, 8 HP, visibles chez M. BARRIERE, constructeur, à ARCACHON.

AV. bonne occas. camionnette Diétrich 1,200 k., parf. état; 10, av. Alsace-Lor., Caudéran

A VENDRE « Clément-Bayard » 10 HP, 4 cyl., 4 pl., 1914, tr. b. état. JANICOT, Saint-Emilion.

IMPORTANTE FIRME PARISIENNE demande dans tous départements REPRÉSENTANTS sérieux actifs, pour visiter commerce de bois, meubles, boisselleries et tous articles bois manufacturés. Ecrire : S. B. A. M., 40, rue du Général-Foy, Paris.

BONNES MONTRES-RECLAME à 16 fr. Pour homme, une montre, 16f; les 3, 46f. Avec cadran lumineux, 24f; les 3, 64f. Pour dame, 25f; les 3, 73f. Garanties cinq ans, marchant 36 heures. Echange admis. C. mandat ou remb. Horlogerie L. KASCHA, 153, r. Ordener, 153 Paris (18e).

MATERIEL de VOIE de 0,60
LOCOMOTIVES... LOCOTRACTEURS
WAGONNETS basculants et à boggie
RAILS de voie normale
COMPTOIR : 82 r. de la Victoire PARIS

909 Cyclistes, Automobilistes! Plus de pantes, plus de crevaisons. Produit français ne brûlant pas le caoutchouc. En vente toutes maisons de cycles et garages. H. Cassou, représ., 26, r. Lavardens, Talence

AV. camion Daimler s. s., 2 tonnes ½, ét. neuf, p. prix; 1 remorque 2 ton. neuve; plus, fourneaux et marmites 35 à 70 lit.; 38, rue Colbert, 38, Bordeaux.

On dem. employé. Drog.-Epicer. PABIA, r. J.-J.-Rousseau, Bx.

Auto-camion Renault à v., 3 t., parf. état de marche; 232, route de Toulouse, Bègles.

Pièces Vélie neuves Vilebrequins, roues, etc. 232, route de Toulouse, Bègles.

BOIS DE CHAUFFAGE Faissonnats chêne pleine lie, 550 fr. le cent rendu.

CHARLOT 99, chemin d'Eysines, Le Bouscat.

JUMENT et tombereau à vendre. S'ad. 34, r. d. Sablières, Bx

Libourne, 15e régim. de dragons

ADJUDICATION pour la vente des fumiers

Le vendredi 19 novembre 1920, à 14 heures, il sera procédé, au quartier de cavalerie de Libourne, dans la salle des écoles, à l'adjudication en un seul lot sur soumissions cachetées, des fumiers à provenir des chevaux d'officiers et de troupe du 15e régiment de dragons qui sont ou seront logés dans les écuries du cantonnement assigné audit régiment, du 1er janvier 1921 au 31 décembre 1921, soit pour une période d'une année.

Le cahier des charges et le modèle de soumission à établir sur papier timbré sont déposés au bureau du capitaine chargé du matériel du 15e dragons, entre les mains duquel devront être remis, avant le 18 novembre, les titres des personnes qui désirent concourir à l'adjudication et ceux de leurs cautions, s'il y a lieu.

Le lieutenant-colonel commandant le 15e dragons : SALA.

Vente et location de DEMI-MUIDS Adrien DU MONT 98-99, q de Bacalan Bordeaux Maison à Alger

ENTREPRISES GÉNÉRALES Bâtiments - Usines Electricité - Gaz Sté Anme d'Entreprises et de Travaux 29 quai de Bacalan

ETUDE D'HUISSIER à vendre à Sauveterre-de-Béarn. S'adresser à Me LABEYRIE, avoué à ORTHEZ (Basses-Pyrénées)

Les LUNDIS D'INTEROFFICE Occasions Machines à écrire 1 Underwood chariot ext. large 1 Underwood chariot 3-16 1 Remington 10, un mois usage 52 ALLÉES DE TOURNY 52 1er étage

WOODSTOCK N° 5 SURPASSE TOUTES LES AUTRES MACHINES A ÉCRIRE 17, place du Parlement, Bx. - T. 44.62

RECOUVREMENTS à forfait, acte ptes créances. Cabinet Cambon, 6, r. Gmde-Brochon

Carrosseries side-cars depuis 250 francs. FEVRIER, 291, rue de la Benauge, 291, Bordx.

ANE, CHARRETTE à vendre; 341, rue d'Arès, Bdx.

COURTIERS Je donne 250f par mois fixe et commission sur affaires à courtiers pour affaire capitalisation. Ecrire Le Souchu, 77 bis, r. St-Sernin, qui convoquera.

Demlle parlant et écriv. correct. anglais, dée place interprète ou correspondante pour bureau. DORIS, 32, cours Pasteur, Bdx.

ELECTRICITE. Grde BARS 6, c. Argonne. Travaux sérx. Lampes 3 fr. 75; — 1/2 watt 8 fr.

TAILLEUR, belles draperies. Livraison rapde; 90, rue Naujac

CUISINIERE 0,80c état neuf, à vendre; 36, rue Pomme-d'Or.

DEMANDE jeune bonne à tout faire. Références. S'adresser SORRE, 105, rue Judaïque, Bx.

TUILES CREUSES à vendre. Ecrire : R. LAFON, 45, rue Famatina, 45, Caudéran.

Etude de Me André COYNE, licencié en droit, avoué à Libourne, rue Victor-Hugo, 27 (successeur de Me Josselin).

VENTE SUR LICITATION, après surenchère du sixième, au Tribunal civil de Libourne, le vendredi 3 décembre 1920, à quatorze heures.

De la nue-propriété d'une maison située à Bordeaux, rue d'Alzon, n° 14, indivise entre les consorts DABEAUX.

Mise à prix ..... 29,200f.

BUREAU des DOMAINES DE BERGERAC

Le mercredi 17 novembre 1920, à 14 h., à la minoterie Joussain, il sera vendu 18 QUINTAUX DE FARINE DE SEIGLE. Vente au comptant, 750 % en sus.

AGce COMMERCIALE 10, rue Maréchal-Foch, 10, PAU.
A VENDRE salon-thé-restaurant avec 15,000 compt. Propriété pour maraîcher 8,000m terrain. Maison 5 pces, dépendances. Px 325,000. Commerce ½-gros sans connaissces spéciales avec 40,000 compt. Hôtel confort. Px b. 5,000

15 CHEVAUX de gros trait en plein service en surnombre de la Compagnie d'Orléans, passeront aux enchères, au Tattersall Français, 10, rue Pergolèse, à Paris, le jeudi 18 novembre, à 14 heures.

VOITURE enfant d'occasion demandée. Ecr. BARBE, bur. jl.

AUTO-GARAGE St-SEURIN P. Bignon, 41, all. Damour, Bx. Agce Sizaire-Naudin pour S.-O. Agce Bellanger fr. p. Charentes. Cond. intér. et torp. 12-15 HP. S. et N. livr. imméd., visib. gar. Ent. et répar. de toutes marq.

ON demande empaqueteuses, 18, boul. Antoine-Gautier.

FURONCLES, PANARIS, etc. GUÉRIS RAPIDEMENT par : ONGUENT SCHÜTTE 3 fr. 30 toutes pharmacies ENVOI FRANCO, RETOUR COURRIER 3 fr. 30 adressés à Onguent Schütte 134, Cours de Verdun - BORDEAUX

VINS FINS SOLDÉS Maison bordelaise possède après inventaire quelques Bordeaux et Bourgogne, lots trop petits pour tarif qu'elle soldera prix modiques, même aux particuliers. Imbert, Ag. Havas, Bordx.

CHARPENTES en fer disponibles Bordeaux, à vendre. Ecrire HASPA, Agence Havas, Bordeaux.

A VENDRE 250 demi-muids chêne vides d'alcool. S'adresser DISTILLERIE, 192, rue Achard, 192, Bordeaux.

FUTS PÉTROLIERS disponibles Bx à vend. LABOR, « La Dépêche », Bordx

ROUGE VIN EXTRA BLANC 120f VINICOLE NOUVELLE 170f l'hect. 27, rue Peyroune, l'hect.

J'ACHÈTE meubles, laines, plumes ou débarras, etc. — Ecrire : E. MAZET, 75, r. J.-Carayon-Latour, 75, Bdx

ŒUFS FRAIS du MAROC 60 fr. le cent adressez-vous à GUILLAUME 18, rue Jean-Soula. Téléph. 21.40

REPARATIONS **MACHINES A ÉCRIRE** Underwood, Remington, etc. Inter-Office, 52, all. Tourny, 52 Livraison rapide.

SITUATION lucrative, même s. quit. emploi, est offerte à agents actifs dans chaque commune. — Ecrire : GIRARD, 22, aven. Osuna, 22, à BIARRITZ.

PORT DE BORDEAUX

L'administration des colonies a besoin pour le service de troupes de l'A. O. F. en 1921 de TROIS CENT-DOUZE HECTOS DE VIN ROUGE logés en caisses de 12 bouteilles forme vichy :
Kayes ..... 100 hectos.
Cotonou ..... 62 hectos.
Zinder ..... 150 hectos.
Dépôt des offres et échantillons 2, rue Esprit-des-Lois, le 25 novembre 1920, avant cinq heures du soir au plus tard.
Livraison 5, rue de Gironde, le 25 janvier 1921 au plus tard.
Pour tous renseignements, s'adresser au service colonial.

ANVERS S/S "STANDARD" Chargera à Bordeaux les 18/19 courant. Fret réduit. Lamarthonie, consignataire. Téléph. 10.57, 45.85

NEW-YORK (direct) Lloyd Royal Beige (France) S. A. Poste 5 quai des Chartrons S/S CANONNIER.... 17 novembre S'adr. q des Chartrons, 41. Tél. 42-78.

Manufacture Strasbourgeoise CHEMISES HOMMES Cherche Représentant bien introduit Sud Est. Références sérieuses sous initiales L. G. 1663 à l'Agence Havas Strasbourg.

SWANSEA Vapeur "THERESA" S'adresser AGENCE LESAGE 2, rue Michel, Bordeaux.

WAGONS-réservoirs Métalliques. Contence 170/180 hos Disponibles immédiatement Prix exceptionnel : 30,000 francs et facilité de paiement Ecrire : KEEP, Ag. Havas, Bdx

SOINS aux VINS LE Préservateur Légal Evite l. altérations - Améliore, Clarifiants Désinfectant pour Futailles Mons DORZAPPE, Pces Parlement - Bordeaux

VIDANGES IMMÉDIATES Exécution des commandes dans les 48h; 115, c. Alsace-Lorraine, tél. 10.31, Bordx. Service rapide auto dans Bordeaux et banlieue

Achat tr. cher, tous genres meubl., linge, glac., bronz., terres cuites, bij., etc. 1, c. Pasteur, Bdx

3,000 BEAUX FAISSONNATS chêne noir à vendre. A. Jeantis, château de La Réole.

Jne homme marié, père d'un enfant, parl. anglais, connaiss. grains, transit, douane, courtage en général, dem. t. de suite emploi. Ecr. Rivals, bur. journ.

PIANOS AUTOMATIC à 10 c. p. bar ou bal. Location. DUPUY, 1, r. la Chartreuse, Bx.

MENAGE chauffeur et femme de ch. désire place, excellentes référ. Ecr. H. M. 28, bur. jl.

MARIAGES AUTOS adressez-vous à GUILLAUME 18, rue Jean-Soula. Téléph. 21.40

REPARATIONS **MACHINES A ÉCRIRE** Underwood, Remington, etc Inter-Office, 52, all. Tourny, 52 Livraison rapide.

SITUATION lucrative, même s. quit. emploi, est offerte à agents actifs dans chaque commune. — Ecrire : GIRARD, 22, aven. Osuna, 22, à BIARRITZ.

Etude de Me FERRAND, av. lic., rue St-Catherine, 102, Bordx.

VENTE AU TRIBUNAL le 23 novembre 1920, à 13 h. 1. Immeuble à Arcachon, villa Augustine, boul. de la Plage, 270. M. à p. : 35,000 fr.; 2. Corps d'immeubles Arcachon, rue Jehenne, 15. M. à p. : 15,000 fr. Me Peyrègne, av. colic. Vis. mard., jeud. et sam. 9 h. ½ à 12 h.

Etude Me MOLLENTHIEL, av. à Bordeaux, 9, r. Vital-Carles.

VENTE AU TRIBUNAL le mardi 30 novemb. 1920, à 13 h. Echoppe et grd jardin à Bègles, quart. de la Raze, ch. Faugère. M. à p. : 12,000 fr. Vis. mard., samedi, 11 à 16 h., Me Alauze, av. c.

Etude de Me VALETON, avoué à Pau, 3, rue Taylor.

A vendre aux enchères publiques au palais de justice, à Pau, le 19 novembre 1920, à 14 heures

PREMIER LOT. — Le Grand Garage modèle, restaurant et dépendances, à Cauterets (H.-P.), superficie 1,575m environ Mise à prix : 80,000 francs.

DEUXIÈME LOT. — Terrain en nature de jardin potager pouvant être utilisé comme terrain à bâtir, superficie 46,000 mètres carrés environ. Mise à prix : 20,000 francs.

Ces mises à prix pourront être baissées.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Me Valeton, avoué.

VENTE ch. notaires, le 1er déc. 1920, à 1 h., par Me Adenis, notaire, d'une maison à Bordeaux, 59, rue Emile-Fourcand, 59. Mise à prix : 15,000 fr

Etude de Me LURTON, avoué lic., Bx, rue du Temple, 13.

VENTE AU TRIBUNAL le 23 novembre 1920, à 13 h., maison à Bordeaux, rue du Parlement-Saint-Pierre, 30. Louée 1,473 fr. M. à p. : 16,000 fr. Vis., mardi, vendredi, de 15 à 17 h.

VENTE AUX ENCHÈRES

Il sera procédé, le jeudi 18 novembre, à 14 h. 30, au magasin de la Marine, 1, rue Achard, à Bordeaux, à la vente de 57 kilos d'écaille et de 112 kilos d'ivoire d'hippopotame, provenant de prise de guerre.

Pour tous renseignements, s'adresser au commissaire principal, chef du service de l'intendance maritime, 9, pl. Tourny.

Vente de Linge et d'Objets mobiliers

MARDI et MERCREDI 16 et 17 novembre 1920, à 13 hres, Me A. BARINCOU commis.-priseur, **389 gages** arrivés à échéance seront vendus à la Caisse de crédit municipal (ancien Mont-de-Piété).

La vente des objets divers aura lieu le mercredi.

Les ayants droit sont invités à réclamer les bonis leur revenant.

TAUREAU race Bordr., 30 mois, sujet concours à v. Escarpit, St-Morillon.

Etude de Me GARRAU, avoué, 1, rue Gouvion.

VENTE AU TRIBUNAL jeudi 2 décembre 1920, à 13 h., maison à Bordx, rue Ducau, 24. M. à p. : 500 fr.

Plus rente annuelle et viagère de 540 fr. sur tête de 79 ans.

Xylotherme APPAREIL CHAUFFAGE utilisant tous les résidus. 1, r. Guill.-Brochon, Bordeaux.

G R
LIQUIDATION DES STOCKS DE GUERRE BRITANNIQUES
PAR ORDRE DU DISPOSAL BOARD

A VENDRE
QUANTITÉ CONSIDÉRABLE DE
MACHINES-OUTILS
de 1er ordre, entreposées en Angleterre

ET COMPRENANT :

Machines à rectifier les Alésages, pour cylindres, marque "ARUNDEL & COMPANY".

Affûteuses oscillantes, marques "LUMSDEN" et "The GISHOLT MACHINE COMPANY".

Tours automatiques "CLEVELAND", modèle A, capacités : 0m015 × 0m093, 0m021 × 0m118, 0m031 × 0m150.

Tours automatiques "RADICAL", marque "The FITCHBERG AUTOMATIC MACHINE WORKS, U. S. A.", capacité : 0m025 × 0m118.

Tours à charioter et à fileter, de 1er ordre, hauteur des pointes : 0m456 à 0m506 · sur banc de 10m64, marques principales.

Machines à percer à main, neuves, marque "CUNLIFFE & CROOM", 0m608.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au :
Controller, Plant & Machinery Section, D. B. I. E., Charing Cross Embrankment Buildings, Londres, W. C. 2., Angleterre.

MALADIES DE LA FEMME

Toutes les maladies dont souffre la femme proviennent de la mauvaise circulation du sang. Quand le sang circule bien, tout va bien; les nerfs, l'estomac, le cœur, les reins, la tête, n'étant point congestionnés, ne font point souffrir.

Pour maintenir cette bonne harmonie dans tout l'organisme, il est nécessaire de faire usage, à intervalles réguliers, d'un remède qui agisse à la fois sur le sang, l'estomac et les nerfs et seule la

JOUVENCE de l'Abbé SOURY

peut remplir ces conditions parce qu'elle est composée de plantes, sans aucun poison ni produits chimiques, parce qu'elle purifie le sang, rétablit la circulation et décongestionne les organes.

Les mères de famille font prendre à leurs fillettes la JOUVENCE de l'Abbé SOURY pour leur assurer une bonne formation

Les dames en prennent pour éviter les migraines périodiques, s'assurer des époques régulières et sans douleur.

Les malades qui souffrent de Maladies intérieures, Suites de couches, Pertes blanches, Métrites, Fibromes, Hémorragies, Tumeurs, Cancers, trouveront la guérison en employant la JOUVENCE de l'Abbé SOURY.

Celles qui craignent les accidents du Retour d'Age doivent faire une cure avec la JOUVENCE de l'Abbé SOURY, pour aider le sang à se bien placer, et éviter les maladies les plus dangereuses.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY, préparée à la Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les Pharmacies, le flacon : 6 fr. 30, plus impôt, 0 fr. 70; total : 7 francs.

Bien exiger la Véritable JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY avec la signature Mag. DUMONTIER

AVIS
La Compagnie Bordelaise de Produits Céramiques
Société anonyme au capital de 1,000,000 de francs

a l'honneur d'informer MM. les Industriels, architectes, entrepreneurs, etc., qu'elle a pris la succession de l'USINE POZZI, à Caméjan (Gironde), et qu'après avoir apporté à l'ancien outillage de nombreuses et importantes améliorations, elle a recommencé la fabrication des produits spéciaux dits « de Caméjan », dont la réputation n'est plus à faire.

PAVES SPECIAUX
Composition à haute résistance, pour ateliers, trottoirs, garages, écuries, remises, etc.

Pavés pour chaussées.

BRIQUES EXTRA-CUITES DITES « DE CAMEJAN »
Briques réfractaires et briques de construction.

Serv. commerc. au Siège social, 2, rue Lafayette, 2, Bordeaux.

« L'ASSAINISSEMENT GÉNÉRAL »

AVIS DE CONVOCATION

Les souscripteurs des actions de numéraire de la Société anonyme en voie de formation dite « L'ASSAINISSEMENT GÉNÉRAL », sont convoqués par les fondateurs en première Assemblée générale constitutive, salle Franklin, 21, rue Vauban, pour le lundi 22 novembre 1920, à quatorze heures de relevée :

ORDRE DU JOUR :

1o Vérification et reconnaissance de la sincérité de la déclaration notariée de souscription et de versement;

2o Nomination d'un ou plusieurs commissaires chargés de faire un rapport à la deuxième Assemblée générale sur les apports en nature et sur les avantages particuliers stipulés par les statuts.

Pour les fondateurs : Jean CARRERE.

PORT DE BORDEAUX

L'administration des colonies a besoin pour le service des troupes de l'A. O. F. en 1921 de TROIS CENT DOUZE HECTOS DE VIN ROUGE logés en caisses de 12 bouteilles forme vichy :
Kayes ..... 100 hectos.
Cotonou ..... 62 hectos.
Zinder ..... 150 hectos.
Dépôt des offres et échantillons, 2, rue Esprit-des-Lois, le 25 novembre 1920, avant cinq heures du soir au plus tard.
Livraison 5, rue de Gironde, le 25 janvier 1921 au plus tard.
Pour tous renseignements, s'adresser au service colonial.

ASILE PUBLIC D'ALIENES DE CHATEAU-PICON, BORDX

ADJUDICATION sur soumissions cachetées des fournitures générales à faire pendant l'année 1921. Cahier des charges déposé à l'économat de l'Asile tous les jours non fériés, de 9 à 11 heures. Il sera procédé à l'adjudication par le directeur le samedi 18 décembre 1920, à 9 heures, à l'Asile, chemin de la Béchade.

Etude de Me DENTRAYGUES, notaire à Gujan.

VENTE-ADJUDICATION volontaire, à Arcachon, 241, boulevard de la Plage, 27 novembre, 14 hres :

BELLE PROPRIÉTÉ d'agrément et de rapport entourée de cours d'eau, à LA HUME, commune de Gujan, dite « Vallée-d'Aure », contenance six hectares. Mise à prix : 130,000 fr. On peut traiter avant la vente. S'adresser : 241, boulevard de la Plage, Arcachon.

Ingénieur, ayant bonnes relations dans région lyonnaise et départements limit., prendrait représentation (exclusivité). Ec. Havas, Lyon, n. 3,206.

1re mais. d'agrand. en Alsace ch. retoucheurs, Ires forces conn. aréographe. Offres urgentes à M. DEYBACH, 9, rue de l'Abreuvoir, STRASBOURG

ON DEMANDE représentant ayant clientèle Savonnerie de toilette pour les dép. Gironde, Dordogne et Landes. Ecr Ferro, 11 squ. Moncey, Paris

On dem. représentants visit quincailliers, bazars. Ecrire Mignon et Co, 4, rue Marché-Popincourt, Paris (XIe).

Demande employés de banque, hommes d'affaires bon démarcheurs à la commission, 30 fr. par jour. Très pressé. Ecrire Comité de Sauvegarde de la Petite Epargne, 6, rue Geoffroy, Marie, PARIS.

MENAGE JARDINIER cuisinière demandé. S'ad. Place Dauphine, 36 bis, Caudéran.

BOIS Noyer, chêne, peuplier, châtaignier, secs, demandés, petite et grosse quantité. Ec. Lucka, Ag. Havas, Bx.

AV. MOTEUR mécano-électrique 5 HP, Triphasé Prix, 3,500. S'ad. 41, r. de Metz.

C DES C
GRANDS BORDEAUX MOUSSEUX

---

606 INSTITUT SÉROTHÉRAPIQUE BORDEAUX, 25, rue VITAL-CARLES T. l. jours jusqu'à 6 h., et jusqu'à 7 h. lundi, jeudi et samedi *Brochures et renseignements sur demande*

---

606 SYPHILIS (Guérison contrôlée). ECOULEMENTS, RETRÉCISSEMENTS. Traitement en une séance. CLINIQUE WASSERMANN, 28, r. Vital-Carles 28, BORDEAUX Tous les jours jusq. 7 h. *Brochure et renseign. sur demande*

MOTEURS ASTER

MAISON J. MAURIN
SUCRE ABRIBAT, raffinerie St-Remi, 4 fr. 10 la boîte de UN KILO net rangé.

RONEO DUPLICATOR n° 8 avec accessoires, état ne